

Projet d'établissement 2019-2024

IEMFP "Le Hameau Bellevue"  
Salies-de-Béarn

## Sommaire

Sommaire.....	2
Préambule.....	3
Valeurs et objectifs associatifs .....	4
Présentation de l'établissement.....	7
Cadre législatif et réglementaire .....	9
Caractéristiques du public .....	10
Positionnement dans le dispositif territorial.....	16
Offre de services .....	17
Axes d'amélioration portant sur l'offre de services.....	18
Parcours et suivi de l'utilisateur .....	20
Mise en œuvre des droits et libertés.....	23
Moyens matériels .....	29
Ressources humaines.....	33
Organisation de la communication interne.....	41
Gestion des risques et sécurité .....	44
Partenariat et communication externe .....	46
Systèmes d'évaluation .....	48
Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation.....	50
Annexes .....	52

## Préambule

L'actualisation du projet d'établissement de l'Institut d'Education Motrice et de Formation Professionnelle (IEMFP) Hameau Bellevue, établissement de l'association « Les PEP 64 », a été réalisée dans le respect de l'article L. 311-8 de la loi du n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Elle a été conduite de juillet à décembre 2017 et a fait l'objet de l'implication des professionnels de l'établissement, notamment à travers la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de réflexion thématique.

L'ensemble de la démarche a été organisé et dynamisé par la direction de l'association et de l'établissement qui a réalisé un travail de communication interne et assuré les interfaces techniques et fonctionnelles entre les professionnels et le consultant du cabinet GConsultant qui a accompagné la démarche sur le plan méthodologique et a assuré la formalisation du projet.

# Valeurs et objectifs associatifs

## 1. Les valeurs associatives

### La laïcité

Finalité première des Pupilles de l'Enseignement Public, elle fonde notre conviction sur le fait que les Hommes doivent être maîtres de leur destin en assurant pleinement leurs devoirs et en jouissant pleinement de leurs libertés, notamment de leur liberté de conscience. La laïcité défendue par « Les PEP64 » s'adresse à ce qu'il y a de commun à tous par-delà les différences : la raison et l'intelligence. Dans le travail quotidien, la laïcité suppose l'échange entre tous et, à travers la discussion ou le débat, elle est le principe qui permet à l'intelligence de chacun de s'exercer.

### La solidarité

La solidarité est le principe de fondation du contrat social et non pas un mécanisme de compensation assurantielle qui flirte parfois avec la condescendance. Au contraire, la solidarité est le principe qui assure l'autonomie de chacun et la valeur de l'individu. La solidarité participe du sentiment d'appartenance de chacun à une même communauté de destins et suppose aussi une obligation morale de l'individu envers la société. Notre conception de la solidarité s'oppose à la fatalité et s'efforce de ne pas figer la relation entre celui qui donne et celui qui reçoit, en s'inscrivant dans une logique de transformation sociale.

## 2. Axes de développement stratégique relatifs à l'évolution de l'offre de services

### Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Permettre le maintien ou l'accès au milieu ordinaire et l'inclusion sociale.
- Définir les prestations dans une logique de parcours (articulation des prestations, « zéro sans solution »).
- Répondre aux besoins spécifiques émergeant.
- Développer des approches préventives.

### Pour le domaine « éducatif et de loisir »

- Développer l'offre de services à des publics nouveaux.
- Diversifier et rendre attractive l'offre de loisirs dans les centres de vacances.
- Favoriser l'accès aux loisirs et à l'éducation aux plus démunis.

### Autres domaines

- Développer des actions de solidarité.

- Développer d'autres secteurs d'activités dans le cadre de politiques éducatives de proximité : (petite enfance, accompagnements à la scolarité, accueil périscolaire et de loisirs, éducation et famille, Service d'Assistance Pédagogique à Domicile [SAPAD]...)

### 3. Axes de développement stratégique relatifs à l'adaptation des organisations

#### Vie associative

- Augmenter, diversifier et dynamiser la base militante.
- Réformer les statuts

#### Cohérence et la continuité des prestations.

- Homogénéiser les procédures et les outils utilisés par les établissements et services.
- Organiser le parcours de l'utilisateur.
- Élaborer des projets éducatifs et pédagogiques pour les centres de vacances et les évaluer.

#### Pilotage et management

- Homogénéiser les pratiques managériales.
- Renforcer les fonctions supports.

#### Politiques sociales et de gestion des ressources humaines

- Adapter les fonctions aux nouveaux besoins.
- Assurer le développement professionnel.
- Développer la qualité de vie au travail.
- Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes.

#### Gestion budgétaire

- Maintenir les équilibres budgétaires globaux.
- Rationaliser la gestion du patrimoine.
- Rechercher de nouvelles sources de financement et développer une politique d'achats centralisés.

#### Communication

- Améliorer les systèmes d'information.
- Structurer la communication interne et externe.

## Qualité

- Développer des espaces et des lieux de vie plus adaptés.
- Soutenir les démarches d'amélioration continue et évaluer l'efficacité des prestations.
- Obtenir une certification qualité dans l'association.
- Développer une politique « responsabilité sociétale et environnementale ».

## Présentation de l'établissement

Nom	Institut d'Éducation Motrice et de Formation Professionnelle (IEMFP) Hameau Bellevue
Coordonnées	Route de la gare — 64270 SALIES-DE-BÉARN Tél. : 05 59 38 05 97 — Email : hameau.bellevue@pep64.org
SIRET	775 638 661 00154
FINESS	640 781 126
Type	Institut d'éducation motrice.
Création	30 août 1995
Renouvellement d'autorisation	3 janvier 2017
Gestionnaire	Les « PEP64 »
Organisme de contrôle et de tarification	Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Agrément	Capacité totale de 60 places (54 places en internat et 6 places en semi-internat) pour jeunes des deux sexes, âgés de 14 à 25 ans présentant une déficience motrice, répartis en :  Section d'Éducation et d'Enseignement spécialisé <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 places pour jeunes de 14 à 20 ans</li> </ul> Section d'Initiation et de Formation Professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 places de 14 à 25 ans</li> </ul> Section pour déficients moteurs avec handicaps associés <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 places de 14 à 20 ans</li> </ul>
Missions <sup>1</sup>	1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent, notamment dans la révélation des déficiences et des incapacités, la découverte de leurs conséquences et l'apprentissage des moyens de relation et de communication ;  2° L'éveil et le développement des potentialités de l'enfant, selon des stratégies éducatives individualisées ;  3° L'amélioration et la préservation des potentialités motrices, notamment par l'utilisation de toute technique adaptée de kinésithérapie ou de psychomotricité et par l'utilisation d'aides techniques ;  4° La surveillance et le traitement médical ;  5° La surveillance médicale et technique des adaptations prothétiques et

<sup>1</sup> Article D. 312-83 du Code de l'action sociale et des familles.

	<p>orthétiques ;</p> <p>6° L'établissement pour chaque enfant ou adolescent d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :</p> <p>a) Un enseignement adapté pour l'acquisition de connaissances conformément au contenu du projet personnalisé de scolarisation ;</p> <p>b) Des actions tendant à développer la personnalité et faciliter la communication et l'insertion sociale, notamment l'enseignement des différents actes de la vie quotidienne en vue de l'acquisition du maximum d'autonomie ; l'éducation nécessaire en vue du développement optimal de la communication et de la découverte du monde extérieur ;</p> <p>7° L'élaboration d'un projet d'établissement à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.</p>
Effectifs salariés	55,41 ETP
Activités	<p>Accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;</p> <p>Surveillance médicale, soins, maternage et mise en place et aide à l'utilisation de l'appareillage nécessaire ;</p> <p>Éducation motrice et délivrance des rééducations fonctionnelles nécessaires ;</p> <p>Eveil et développement de la relation entre l'usager et son entourage selon des stratégies individualisées faisant appel à des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication ;</p> <p>Enseignement et soutien pour l'acquisition des connaissances, le développement d'un niveau culturel optimum, l'éducation physique et sportive ;</p> <p>Actions d'éducation spécialisée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale en utilisant autant que faire se peut les moyens socio-culturels existants.</p>
Attractivité	Pyrénées-Atlantiques et Sud-ouest.

## Cadre législatif et réglementaire

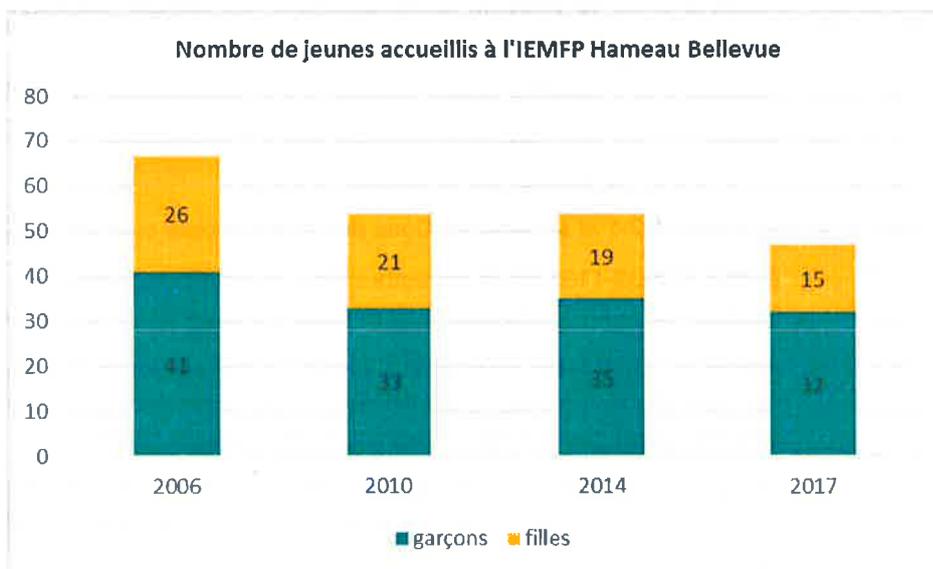
- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Article 22 de la Loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 (amendement « Creton »).
- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Article L. 311-1 du Code de l'action sociale et des familles définissant les missions des établissements sociaux et médico-sociaux.
- Article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'exercice des droits et libertés individuelles.
- Article L. 312-8 du Code l'action sociale et des familles relatif à l'évaluation externe.
- Article L. 313-5 du Code l'action sociale et des familles relatif au renouvellement de l'autorisation et résultats de l'évaluation externe.
- Article D. 312-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Articles D. 312-83 à D. 312-85 du Code de l'action sociale et des familles concernant les dispositions applicables aux établissements et services qui accueillent et accompagnent des enfants ou des adolescents polyhandicapés.
- Décret n° 2003-1136 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L 313-6 du Code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 fixant le parcours de formation des élèves présentant un handicap.
- Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé prises pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation.
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

# Caractéristiques du public

## 1. Caractéristiques sociodémographiques des enfants ou des jeunes

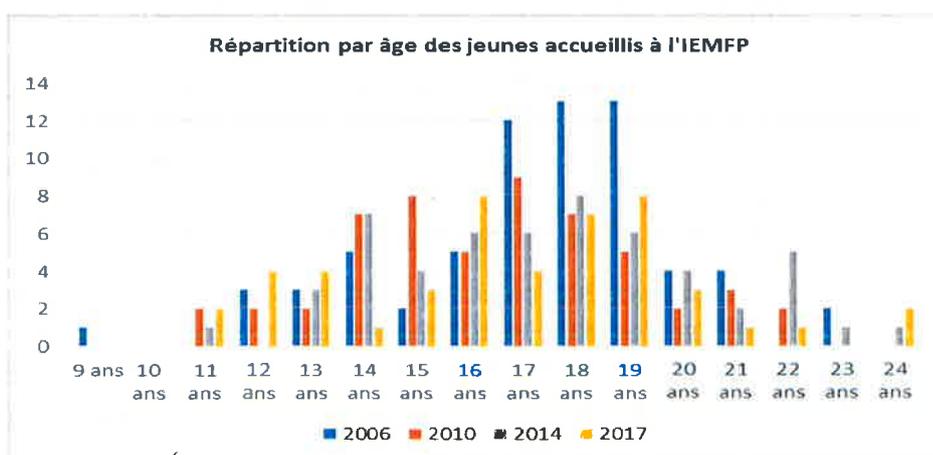
### 2.1 Effectifs présents

Le nombre de jeunes accompagnés à l'IEM est en diminution depuis plusieurs années. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le taux d'occupation des places à l'IEMFP est de 78 % soit 47 présents pour 60 places installées.



Sources : DREES – ES 2006, 2010, 2014 – et enquête Hameau Bellevue 2017 — Exploitation : CREAL Aquitaine

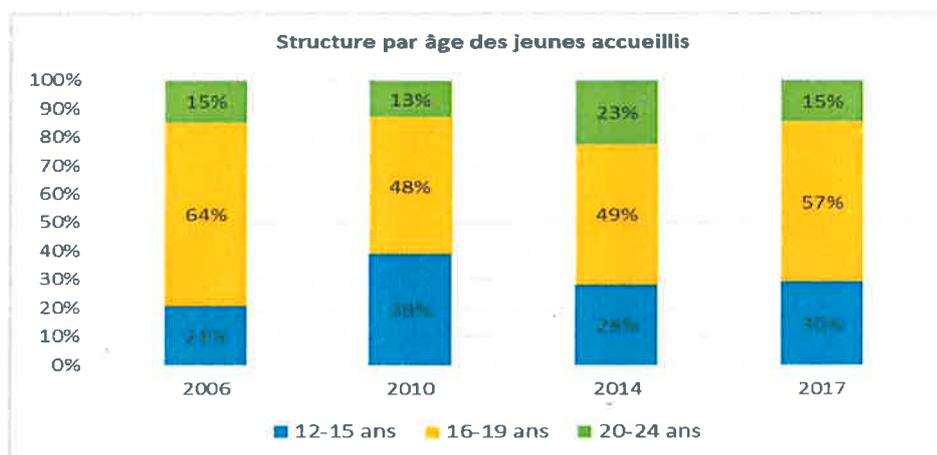
### 2.2 Structure par âge



Sources : DREES – ES 2006, 2010, 2014 – et enquête Hameau Bellevue 2017 — Exploitation : CREAL Aquitaine

**L'âge moyen des jeunes présents reste à peu près stable au fil des ans : 17,3 ans en 2006, 17,5 ans en 2010 et 17,4 ans en 2014 avec une légère baisse observée pour les jeunes présents en 2017 : 16,6 ans. L'amplitude actuelle est large et va de 11 à 24 ans.**

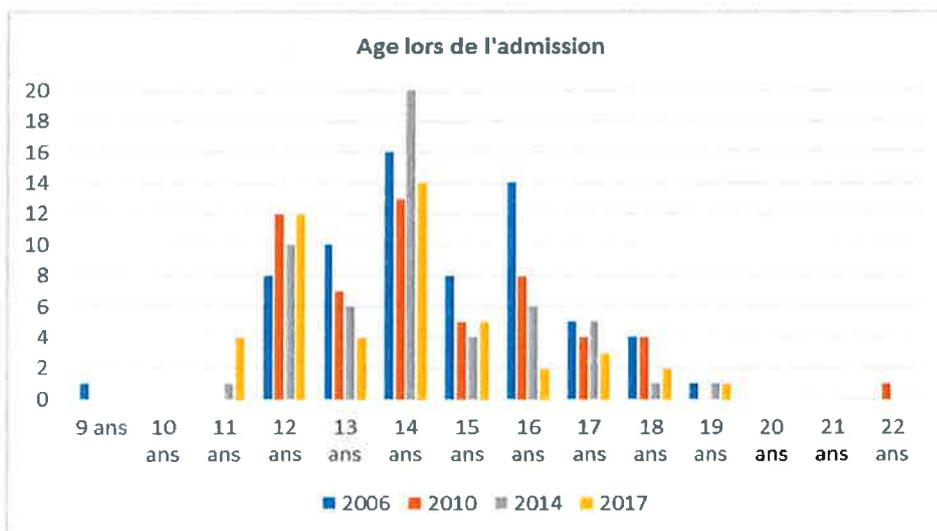
Les sorties assez nombreuses ces dernières années de jeunes sous aménagement Creton, maintenus dans la structure au-delà de 20 ans, ont permis de réduire la part des jeunes de 20 ans et plus au profit des 15-19 ans, mais des admissions ne sont pas venues équilibrer les sorties en nombre suffisant.



Sources : DREES – ES 2006, 2010, 2014 – et enquête Hameau Bellevue 2017 — Exploitation : CREAI Aquitaine

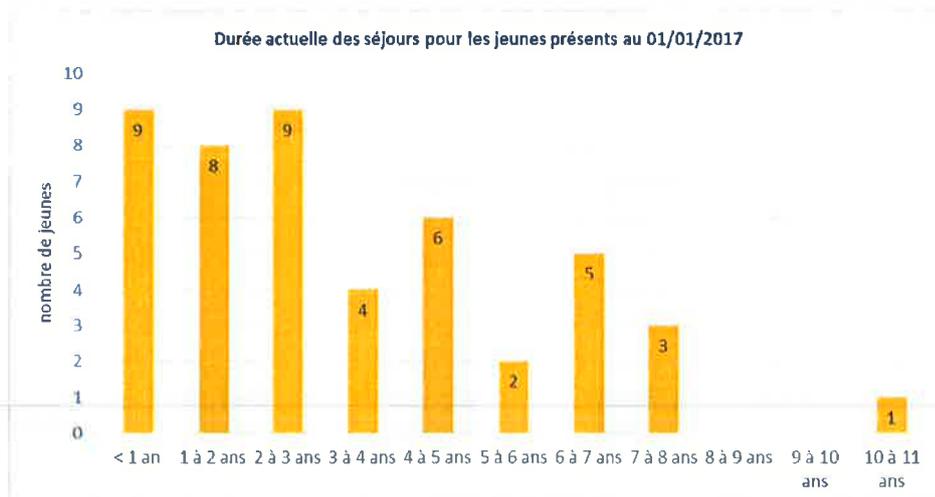
**L'âge moyen lors de l'admission reste relativement stable au fil des ans, il est d'un peu plus de 14 ans sur les 3 premières années d'observation et en légère baisse pour les présents en 2017 : 13,8 ans**

**Toutefois, les entrées « tardives », à 16 ans ou plus sont en diminution. Elles représentaient 36 % des admissions 2006, 31 % en 2010, 24 % en 2014 et 11 % en 2016.**



Sources : DREES – ES 2006, 2010, 2014 – et enquête Hameau Bellevue 2017 — Exploitation : CREAI Aquitaine

Pour les jeunes actuellement accompagnés par le Hameau Bellevue, la **durée moyenne des séjours est d'environ 3,2 ans**. Quelques séjours sont très longs : 19 % durent depuis plus de 7 ans, mais 63 % ont débuté il y a moins de 3 ans. On observe sur cet indicateur une grande stabilité : en 2006, les jeunes présents étaient dans l'établissement depuis 3,2 ans et en 2010 depuis 3,5 ans.



Source : enquête Hameau Bellevue 2017 — Exploitation : CREA Aquitaine

### 2.3 Origine géographique

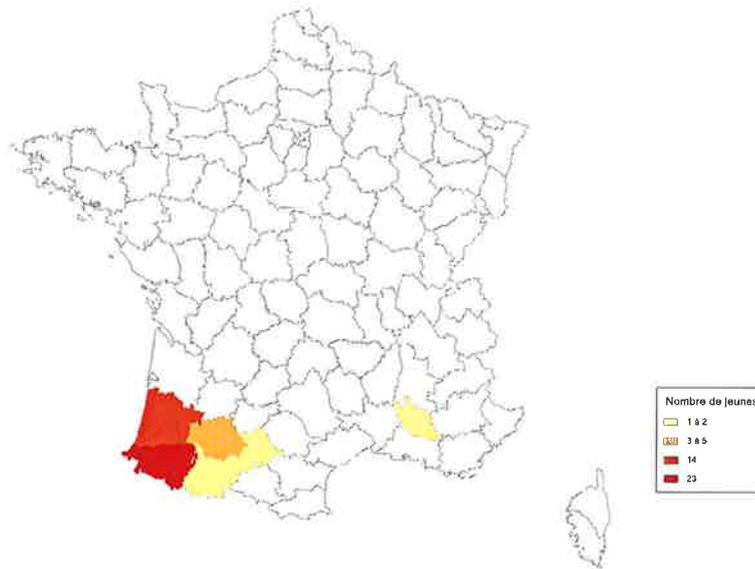
Le recrutement des jeunes hors Pyrénées-Atlantiques a été développé et semble s'être renforcé récemment. Actuellement, la moitié des jeunes sont dans ce cas.

Parmi ces jeunes venant d'un autre département, **l'accueil au Hameau Bellevue reste une offre de proximité**, la majeure partie d'entre eux venant d'un département limitrophe, en particulier des Landes où il n'existe pas d'offre de ce type.

	2006		2010		2014		2017	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
<b>Pyrénées-Atlantiques</b>	45	67,2	27	50,0	38	70,4	23	48,9
<b>Départements limitrophes</b>	20	29,9	21	38,9	13	24,1	20	42,6
Landes	14	20,9	14	25,9	10	18,5	14	29,9
Gers	3	4,5	5	9,2	1	1,9	5	10,6
Hautes-Pyrénées	3	4,5	2	3,7	2	3,7	1	2,1
<b>Autres départements</b>	2	3,0	6	11,1	4	7,4	4	8,5
Gironde	1	1,5	3	5,6	2	3,7	-	-
Lot-et-Garonne	1	1,5	-	-	1	1,9	-	-
Haute-Garonne	-	-	-	-	1	1,9	1	2,1
Ariège	-	-	2	3,7	-	-	2	4,2
Vaucluse	-	-	1	1,9	-	-	1	2,1
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>100,0</b>	<b>54</b>	<b>100,0</b>	<b>54</b>	<b>100,0</b>	<b>47</b>	<b>100,0</b>

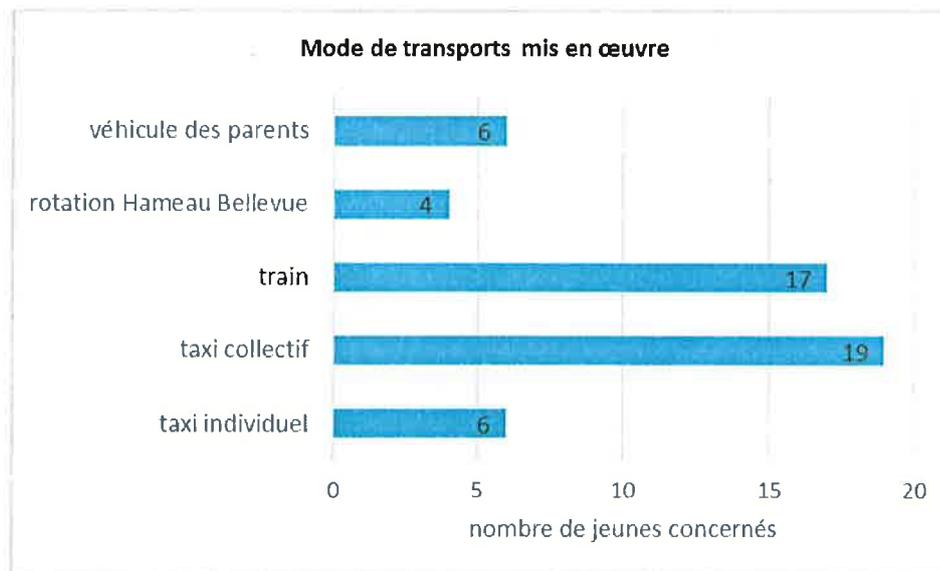
Sources : DREES – ES 2006, 2010, 2014 – et enquête Hameau Bellevue 2017 — Exploitation : CREA Aquitaine

Répartition des jeunes présents dans la structure en fonction de leur département d'origine en 2017



Carte réalisée par le CREAI Aquitaine

Compte tenu de l'étendue du secteur de recrutement de l'IEMFP Hameau Bellevue, divers modes de transports en commun sont mobilisés, parfois de manière combinée, pour que les jeunes puissent faire les trajets domicile-établissements.



Source : enquête Hameau Bellevue 2017 — Exploitation : CREAI Aquitaine

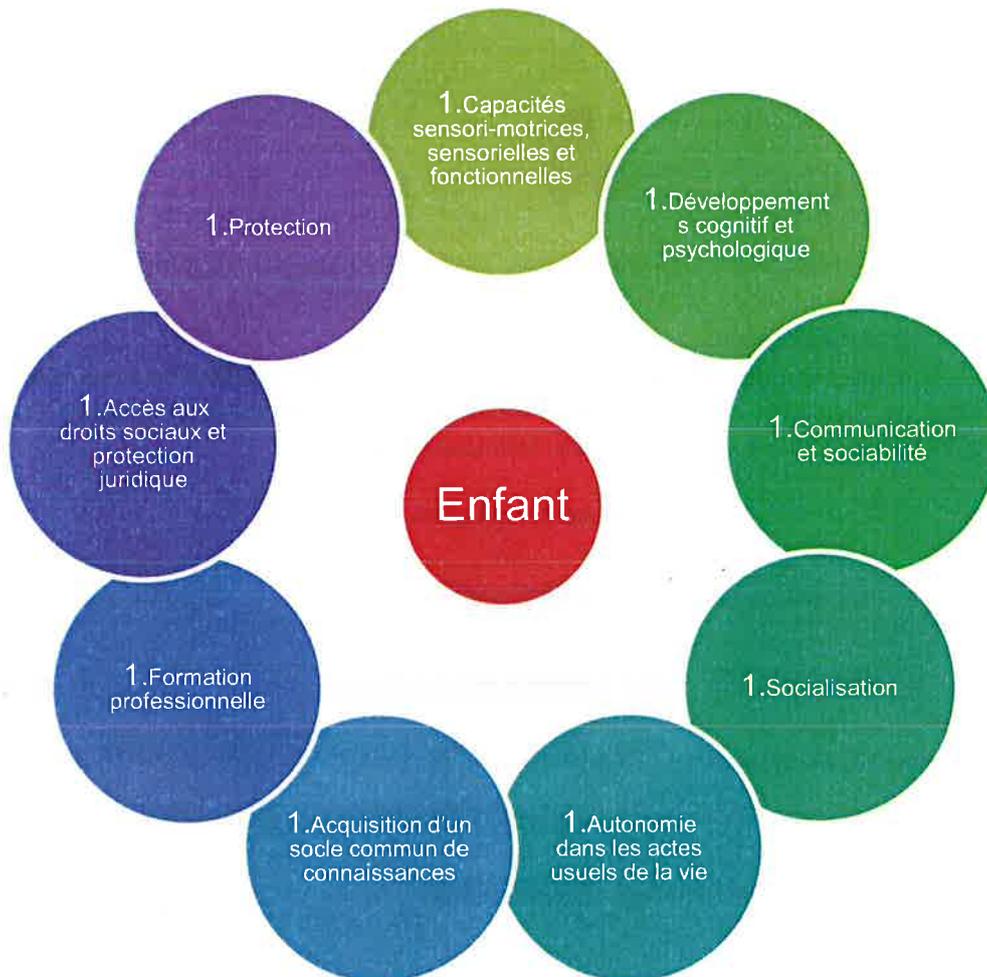
## 2.4 Prise en charge avant l'admission

La dernière édition de l'enquête ES (au 31/12/2014) comporte une nouveauté : l'identification de la prise en charge dont a pu bénéficier le jeune avant l'admission pour les entrées survenues l'année de réalisation de l'enquête. En l'occurrence, en 2014, 11 nouveaux jeunes, âgés de de 11 à 17 ans ont été admis au Hameau Bellevue et ont eu des parcours assez divers :

- 6 d'entre eux proviennent d'un autre établissement médico-social : 3 d'IEM et 3 d'ITEP

- 5 étaient en milieu ordinaire : 2 suivis par un SESSAD, 1 par CMPP et 2 n'avaient aucun accompagnement

Pour les jeunes admis l'année dernière (en 2016), les accompagnements réalisés en milieu ordinaire étaient beaucoup plus fréquents. Ainsi sur les 9 jeunes concernés, 5 étaient suivis par un SESSAD (dont 3 par celui de l'APF dans les Landes<sup>2</sup>), 2 étaient accueillis en établissement (un en IME, l'autre en établissement sanitaire) et enfin 2 n'avaient pas de prise en charge.



## 2. Caractérisation des besoins des enfants

<sup>2</sup> Avec lequel, nous y reviendrons plus tard, la MLPH souhaiterait que le SESSAD du Hameau Bellevue puisse s'articuler pour accompagner les jeunes résidant dans le Sud des Landes dans des secteurs proches de Salies-de-Béarn.

### 3. Les évolutions observées chez les enfants ou les jeunes

Consigne : décrire les évolutions marquantes des caractéristiques et des besoins des personnes accueillies ces dernières années et leurs conséquences ou les enjeux que cela soulève.

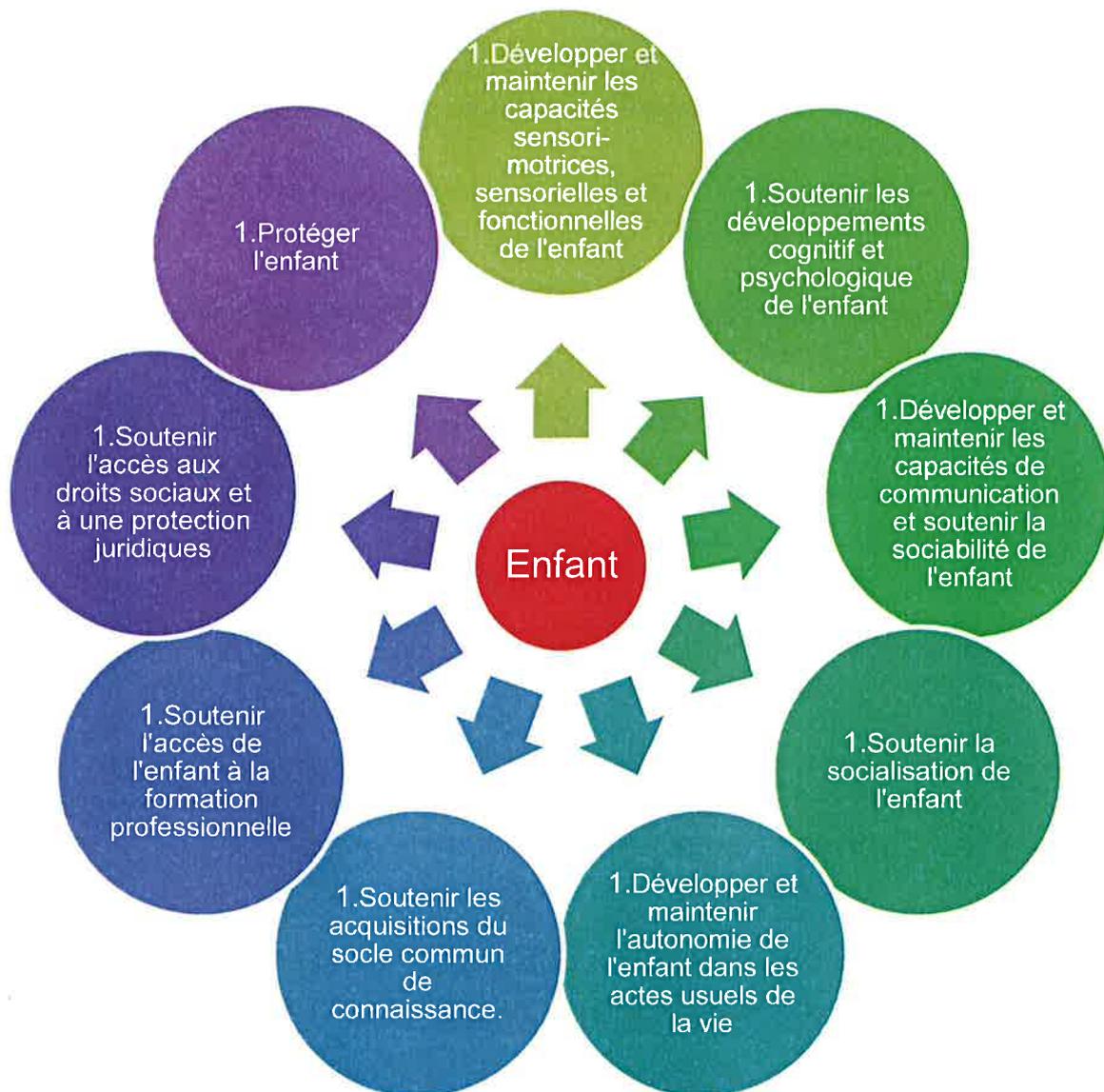
## Positionnement dans le dispositif territorial

Afin d'inscrire pleinement l'établissement dans son cadre législatif et réglementaire, nous mentionnons ici les objectifs et actions que l'établissement se fixe au regard du schéma régional d'organisation médico-sociale des personnes handicapées.

- La scolarisation des enfants handicapés
- Pour répondre à des besoins importants des familles d'usagers de l'établissement comme d'autres structures médico-sociales, l'IEMFP proposera un accueil sur les périodes habituelles de fermeture des établissements médico-sociaux à l'occasion des petites vacances (Toussaint, hiver, printemps) et du mois d'août.

## Offre de services

L'établissement propose une gamme de prestations adaptées permettant de répondre, dans le cadre de ses missions, aux besoins et aux attentes de l'enfant ou du jeune.



## Axes d'amélioration portant sur l'offre de services

### Prestations 1 - Aider l'enfant dans le développement de ses capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

- Mise en place de bilans et d'une commission bilantielle à l'admission de chaque usager pour déterminer les objectifs d'accompagnement pour répondre à ses besoins et ses attentes.
- Réévaluation des bilans chaque année lors de la réunion technique de projet.
- Création et animation d'un jardin sensoriel.

### Prestations 2 - Aider l'enfant dans le développement de ses capacités cognitives et psychoaffectives

- Mise en place de bilans et d'une commission bilantielle à l'admission de chaque usager pour déterminer les objectifs d'accompagnement pour répondre à ses besoins et ses attentes.
- Mise en place et animation de groupes d'expression sur des thèmes tels la toxicomanie, la sexualité, l'habitat, l'orientation...

### Prestations 3 - Aider l'enfant dans les acquisitions du socle commun de connaissances

- Développer les dispositifs permettant la scolarisation des usagers dans les établissements scolaires ordinaires.
- Développer les unités d'enseignement externalisées.
- Développer les partenariats avec les dispositifs ULIS en collège.

### Prestations 4 - Aider l'enfant dans le développement et le maintien de son autonomie dans les actes usuels de la vie

- Développer les tâches fonctionnelles (mise du couvert, préparation d'un repas, rangement et entretien de son lieu de vie, entretien du linge).
- Développement des possibilités d'hébergement en structures individuelles pour permettre le développement des capacités d'autonomie (élaboration et prise des repas, entretien du lieu d'hébergement)

### Prestations 5 - Aider l'enfant dans le développement et le maintien de ses capacités de communication et de sociabilité

- Mise en place de groupes d'activités diversifiés.
- Poursuivre le développement des activités à l'extérieur de l'établissement à travers des pratiques culturelles, sportives et de loisirs.
- Poursuivre les rencontres sportives et culturelles extérieures lors de transferts dans le cadre notamment des activités handisport.

### Prestations 6 - Aider l'enfant dans le développement de sa socialisation

- Favoriser l'accès des jeunes à l'extérieur dans tous les domaines de sa vie personnelle (scolarisation, activités sportives et culturelles, utilisation des ressources du milieu)

### Prestations 7 - Aider l'enfant à accéder à une formation professionnelle

- Développer le réseau de partenariat en milieu ordinaire et protégé sur un territoire élargi pour favoriser des mises en place de stages.
- Diversifier et intensifier les partenariats des ateliers de formation professionnelle avec des artisans ou des entreprises locales.
- Poursuivre l'inscription de l'établissement dans le dispositif Différent & Compétent.

### Prestations 8 - Aider le jeune adulte à accéder aux droits sociaux et à une protection juridique

- Informer les jeunes sur leurs droits sociaux et la protection juridique. Informer les familles et les accompagner dans les démarches administratives et judiciaires.
- Organiser des conférences et soirées débat pour les usagers, leurs familles et les professionnels sur différentes thématiques.

### Prestations 9 - Aider l'enfant à se protéger contre lui-même ou protéger l'enfant contre lui-même

- Mettre en place des espaces de retrait et de repli.
- Identifier les personnes-ressources disponibles dans l'institution (IDE, psychologue, psychiatre).
- Mise en place de procédures (traitement institutionnel des passages à l'acte).

# Parcours et suivi de l'utilisateur

## 1. Parcours de l'utilisateur

Consigne : décrire les principales étapes et modalités permettant d'offrir à l'enfant ou au jeune un parcours d'accompagnement et de prise en soins au sein de l'établissement ou du service. A décrire DU POINT DE VUE DE L'ENFANT.

Étapes	Modalités
Premier contact	Les familles prennent contact avec l'établissement. L'assistante sociale ou, si celle-ci est absente, la secrétaire complète une fiche premier contact qui recense divers renseignements concernant l'utilisateur et recueille les premières demandes de la famille.
Participation à une journée de présentation	L'assistante sociale propose à l'utilisateur et à ses représentants légaux de participer à l'une des demi-journées de présentation de l'établissement programmées dans l'année.  Les temps de présentation de l'établissement se déroulent sur des séquences d'une heure et demie. Elles donnent l'occasion à l'utilisateur et à ses représentants légaux de rencontrer le responsable de l'établissement, les cadres et l'assistante sociale.  Au cours de cette rencontre, les professionnels organisent une présentation et une visite de l'établissement.  L'assistante sociale présente le dossier d'admission et propose son soutien à la famille en cas de besoin pour le compléter.
Demande d'admission	À la suite de la visite, la famille formule une demande d'admission par courrier. Le dossier lui est adressé à réception de la demande.
Réception du dossier d'admission	Si leur choix se porte sur l'établissement, les représentants légaux adressent à l'établissement le dossier d'inscription de l'utilisateur. Il comprend la décision d'orientation d'une MDPH.  Le responsable de l'établissement adresse une réponse au représentant légal et propose un rendez-vous avec le médecin. Le courrier précise les documents qui sont demandés pour le rendez-vous (carnet de santé, prescriptions et courriers médicaux, carte de SS, dernier projet individuel et GEVASCO le cas échéant).
Rendez-vous avec le médecin	L'utilisateur est reçu en consultation par les médecins (fonctionnel et psychiatre) qui déterminent les prestations médicales et paramédicales qui devront lui être délivrées.
Recueil d'éléments pour organiser l'accompagnement	Le cadre et le coordonnateur de projet rencontrent la famille et/ou les différentes structures qui accompagnent l'utilisateur pour recueillir des informations pour organiser l'accompagnement au quotidien.
Accueil de l'utilisateur : premier jour dans l'établissement	La famille est sollicitée pour l'accompagnement le premier jour.  L'équipe de direction accueille l'ensemble des familles dans un moment convivial. Un point est réalisé concernant les modalités de transport des usagers externes.  Pour les internes, l'utilisateur est accueilli par un membre de l'équipe éducative qui l'accompagne vers son unité d'hébergement et lui fait découvrir les locaux et sa chambre.

	Pour les externes, ils découvrent leur service de référence, l'équipe éducative et leur emploi du temps.
Signature du contrat de séjour	Le contrat de séjour est rédigé et proposé à la signature au cours de la première semaine d'admission de l'utilisateur. Il est signé par l'utilisateur, les responsables légaux et le responsable d'établissement en présence du coordonnateur ou du cadre éducatif.
Période d'évaluation	Au cours des cinq premiers mois d'accompagnement, les professionnels des différents secteurs complètent des grilles d'évaluation dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluation éducative ;</li> <li>• évaluation médicale ;</li> <li>• évaluation paramédicale ;</li> <li>• évaluation pédagogique ;</li> <li>• évaluation professionnelle pour les usagers de plus de 14 ans.</li> </ul> Le coordonnateur recueille les besoins et les attentes de l'utilisateur et de sa famille.
Préparation à l'orientation	L'utilisateur bénéficie de stages à l'extérieur dans des structures susceptibles de répondre à ses besoins d'adulte. Les évaluations opérées durant ces périodes permettent de décider de la meilleure orientation qui sera proposée à la CDAPH.
Préparation de la sortie	
Suivi postérieur à la sortie de l'établissement	L'établissement assure un suivi des usagers après leur sortie de l'établissement sur une période de trois années par un contact direct ou en sollicitant les structures éventuelles qui l'ont accueilli.

## 2. Suivi de l'enfant ou du jeune et projet personnalisé

Consigne : Décrire les principales étapes et modalités du suivi de l'enfant ou du jeune et celles concernant la construction, l'ajustement, l'évaluation et l'actualisation des projets personnalisés ou individualisés.

Étapes	Modalités
Recueil des attentes des usagers	Le coordinateur de projet de l'utilisateur recueille ses attentes à l'aide d'une grille <i>ad hoc</i> . Différents champs d'intervention sont prospectés. Le coordinateur est attentif aux modalités de recueil des attentes : il instaure un climat de confiance propice à l'expression de l'utilisateur. Les attentes de l'utilisateur sont exprimées en besoins de compensation et au regard de ce que l'établissement est en capacité d'apporter comme réponses à la satisfaction de ces besoins.
Réunion technique	Une réunion technique animée par un cadre intermédiaire rassemble les professionnels pour prévoir, à partir des évaluations opérées, les prestations qui seront proposées à l'utilisateur et présentées à ses représentants légaux dans le cadre de son projet personnalisé.
Réunion de projet en présence de	Au cours de la réunion de projet en présence du coordinateur de projet, du cadre, de l'utilisateur et de ses représentants légaux, les axes

l'utilisateur et des représentants légaux	d'accompagnement de l'utilisateur leur sont présentés pour validation. Ces éléments permettent la rédaction du premier avenant au contrat de séjour.
Mise en œuvre des prestations	Les professionnels mettent en œuvre les prestations qui ont été décidées dans le cadre du projet personnalisé.
Modifications éventuelles du projet et avenants au contrat de séjour	Au cours de l'accompagnement, lors d'une réunion clinique qui rassemble les professionnels intervenant auprès de l'utilisateur, une évaluation du projet peut être opérée et les objectifs de travail amendés. Cet ajustement donne lieu à l'établissement d'un nouvel avenant au contrat de séjour.
Évaluation du projet et rédaction d'un nouveau projet	Le projet individualisé de l'utilisateur est évalué à un rythme annuel. La procédure de rédaction du projet est identique à celle mise en œuvre pour la rédaction du premier projet : évaluations opérées par les professionnels grâce au logiciel AIRMES, réunion technique et réunion de projet en présence de l'utilisateur et de ses représentants légaux.

# Mise en œuvre des droits et libertés

## 1. Prévention et traitement des actes de maltraitance

La prévention des actes de maltraitance fait partie des points de vigilance permanents de l'ensemble du personnel de l'établissement. En s'appuyant sur les recommandations de la Haute autorité de santé, l'association « LesPEP64 » a décidé de se doter d'une politique de prévention des risques de maltraitances et d'une procédure de signalement des risques et situations de maltraitance observées au sein de l'établissement.

Tout professionnel témoin d'un événement indésirable doit compléter une fiche d'incident *ad hoc*. Elle est remise au responsable d'établissement et au cadre éducatif.

Tout incident fait l'objet d'une transmission des informations dans la fiche de suivi des troubles sur le progiciel AIRMES. L'outil permet d'opérer une analyse des causes et de traduire ce qui a été mis en œuvre pour répondre à la situation.

Les professionnels doivent être sensibilisés et appelés à travailler autour des recommandations des bonnes pratiques professionnelles publiées par l'ANESM (et désormais par la Haute autorité de santé).

Le taux d'encadrement et le travail en équipe pluridisciplinaire concourent à une qualité de l'accompagnement par une appréhension fine des situations.

La participation des responsables légaux et de l'usager à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé favorisent des réponses adaptées et limitent l'émergence de comportements problématiques.

Les professionnels de l'IEMFP, comme l'ensemble des salariés de l'association, sont invités à participer à une journée de formation intitulée « Appréhender les situations de violence dans les établissements ».

## 2. Promotion de la bientraitance

Les professionnels ont été sensibilisés et formés sur la notion de bientraitance.

Au-delà des aspects éthiques, les modalités d'organisation suivantes concourent à la promotion de la bientraitance<sup>3</sup>.

Consigne : parmi les modalités figurant dans le tableau ci-dessous, indiquer celles qui sont effectives et qui participent à la promotion de la bientraitance (tableau construit à partir de la recommandation de bonnes pratiques professionnelles qui lui est consacrée). Si c'est le cas, indiquer « oui » dans la colonne « Effectivité ». Dans la colonne « Formalisées par », indiquer comment (par quoi ?) ces modalités organisationnelles sont formalisées : protocoles, procédures, instances, fiches de postes, etc. À la fin, ne garder que les modalités effectives et définir si celles qui ne le sont pas doivent faire l'objet d'objectifs dans la partie Axes d'amélioration portant sur l'organisation.

<sup>3</sup> La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. ANESM, juin 2008.

Modalités	Formalisées par
Modalités permettant la personnalisation de l'accueil et l'intégration de l'enfant ou du jeune.	Invitation à une demi-journée de découverte de l'établissement avec les représentants légaux. Accueil individualisé le premier jour.
Modalités permettant aux enfants ou aux jeunes d'exprimer librement leurs souhaits et la prise en compte formelle de leur parole.	Désignation d'un coordinateur de projet connu de l'usager. Recueil par le coordinateur de projet des attentes de l'usager à l'aide d'un outil spécifique. Participation à sa réunion de projet. Participation à des groupes de parole dans divers lieux (unité d'hébergement, unité d'enseignement, groupes spécifiques). Représentation des usagers au conseil de la vie sociale.
Modalités permettant le développement de relations entre les enfants ou les jeunes (travail sur l'estime de soi, accompagnements dans l'élaboration d'une image d'eux-mêmes valorisante).	Ateliers de socio-esthétique.
Modalités favorisant toutes les possibilités de l'enfant ou du jeune d'autonomie dans les actes usuels de la vie.	Accompagnement éducatif pour l'aide aux repas quand il est nécessaire : intervention préférentielle des AES. Participation aux tâches de la vie quotidienne dans les lieux d'hébergement. Stages de diverses durées dans des unités d'hébergement individualisées (studios de l'unité A, studio du bâtiment Bellevue, appartement en ville)
Modalités permettant d'informer les enfants ou les jeunes sur leurs droits, des possibilités qui leur sont offertes dans le cadre de son accompagnement.	Participation des usagers à leurs réunions de projet. Ateliers citoyenneté. Communication de la liste des personnes qualifiées.
Modalités permettant la prise en compte formelle et le respect des rythmes (sommeil, lever, toilette, repas...) de l'enfant ou du jeune.	Rythme de vie individualisé pour les usagers du groupe A mon rythme. Adaptation du rythme de vie durant les périodes de vacances scolaires. Possibilité de prises de repas sur les unités d'hébergement.
Modalités de réflexion sur les bénéfices/risques des actions envisagées pour garantir sa sécurité (réflexion pluridisciplinaire, association des proches aux décisions).	
Modalités d'agencement et d'organisation de l'environnement (sonore, visuel, olfactif, confort,	Groupes organisés en petites unités. Locaux rénovés ou édifiés récemment

aménagement de petites unités, espaces préservant l'intimité, lieux d'échanges avec les proches et les professionnels, instances de participation à la vie de la structure) permettant une communication individuelle et collective (entre tous les acteurs de l'établissement).	agréables, fonctionnels, confortables. Signalétique des locaux.
Modalités de sensibilisation et de formation des professionnels pour le soutien et l'accompagnement de l'enfant ou du jeune dans ses moments de doutes, d'angoisse, voire de détresse.	
Modalités d'information des proches de l'enfant sur les risques identifiés dans l'établissement.	
Modalités permettant de rappeler aux professionnels et aux personnes accueillies et accompagnées les lois de référence dans le secteur social et médico-social et leur appropriation.	Modalités à définir
Modalités permettant aux enfants ou aux jeunes de contester une décision par des voies de recours formalisées.	
Modalités permettant une intervention immédiate en cas de violence (physique, verbale, psychologique, active ou passive, etc.) qu'elle émane des professionnels ou des enfants ou des jeunes.	Existence d'un protocole spécifique.
Modalités permettant la formalisation et l'analyse collective distanciée des actes violents, le repérage collectif des causes et la recherche des mesures correctrices (compréhension et prévention).	Evocation des situations de ce type dans les réunions cliniques. Description analytique des troubles et crises sur AIRMES.
Modalités permettant de formaliser les articulations entre professionnels et proches.	Participation des représentants légaux aux réunions de projet.
Modalités permettant de recueillir l'avis des visiteurs.	
Modalités permettant la mutualisation des expériences entre établissements.	Participation de l'établissement au Plan d'Amélioration de la Qualité décliné sur le territoire. Mise en place de groupes d'analyse de la pratique transversaux.
Modalités d'ouverture de l'établissement à la recherche en sciences humaines et sociales (connaissance des publics, de leurs besoins et de leurs modalités d'accueil).	

### 3. Modalités de mise en œuvre des droits et libertés

#### Non-

L'établissement veille à ne pas discriminer le demandeur lors de l'admission à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence

<b>discrimination</b>	<p>physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.</p> <p>L'établissement veille à ne pas discriminer l'enfant accueilli à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.</p>
<b>Accompagnement adapté</b>	<p>L'établissement veille à recueillir régulièrement les attentes de l'enfant ou de son représentant légal.</p> <p>L'établissement définit de manière concertée et consensuelle les besoins de l'enfant ou de son représentant légal.</p> <p>L'établissement met en œuvre, pour chaque enfant ou jeune accueilli, un projet personnalisé qui est régulièrement ajusté et réévalué et qui permet d'assurer la continuité des interventions.</p>
<b>Information</b>	<p>L'établissement développe la communication adaptée.</p> <p>L'établissement informe de manière adaptée l'enfant accueilli sur ses droits et libertés<sup>4</sup>.</p> <p>L'établissement informe de manière adaptée l'enfant accueilli sur le fonctionnement et l'organisation de l'établissement, notamment en lui remettant un livret d'accueil et un règlement de fonctionnement.</p> <p>L'établissement informe de manière adaptée l'enfant accueilli sur les accompagnements et les prises en soins dont il bénéficie.</p> <p>L'établissement met en œuvre un dossier unique qui est accessible sans entrave à l'enfant accueilli ou à son représentant légal.</p> <p>L'établissement organise l'accompagnement adapté de l'accès de l'enfant ou du jeune accueilli à son dossier.</p>
<b>Libre choix, consentement éclairé et participation</b>	<p>L'établissement organise le libre choix entre les prestations adaptées.</p> <p>Les professionnels veillent à informer et à recueillir le consentement éclairé de l'enfant accueilli.</p> <p>Les professionnels veillent à la compréhension de l'enfant accueilli sur les conditions et les conséquences de sa prise en soins ou de son accompagnement.</p> <p>L'établissement organise la participation directe de l'enfant accueilli, ou avec l'aide du représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet personnalisé.</p> <p>Lors que l'expression d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, l'établissement permet à la famille ou le représentant légal d'exercer ce choix ou ce consentement.</p> <p>L'établissement permet à l'enfant accueilli d'être accompagné par la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en soins ou l'accompagnement.</p>
<b>Droit à la renonciation</b>	<p>L'établissement permet à l'enfant accueilli ou à son représentant légal de renoncer à tout moment par écrit aux prestations dont il bénéficie ou en demander sans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des</p>

<sup>4</sup> Article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles.

<b>Respect de liens familiaux</b>	<p>décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.</p> <p>L'établissement organise la prise en soins ou l'accompagnement de manière à favoriser les liens familiaux et éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne.</p> <p>L'établissement permet et organise la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne.</p>
<b>Protection</b>	<p>L'établissement garantit le respect de la confidentialité des informations concernant l'enfant accueilli.</p> <p>L'établissement prend les mesures nécessaires permettant d'assurer la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, de l'enfant accueilli.</p> <p>L'établissement organise un suivi médical adapté.</p>
<b>Autonomie</b>	<p>L'établissement garantit à l'enfant la possibilité de circuler librement.</p>
<b>Prévention et soutien</b>	<p>L'établissement prend en compte les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en soins ou de l'accompagnement.</p> <p>Avec l'accord de l'enfant, l'établissement facilite le rôle des familles, des représentants locaux, ou des proches qui l'entourent de leurs soins.</p>
<b>Pratiques religieuses</b>	<p>L'établissement facilite les conditions de la pratique religieuse de l'enfant.</p>
<b>Dignité et intimité</b>	<p>L'établissement garantit le respect la dignité et de l'intégrité.</p> <p>L'établissement préserve le droit à l'intimité.</p>

#### 4. Expression et participation des enfants au fonctionnement de l'établissement

<b>Conseil de la vie sociale</b>	<p>Les usagers élisent leurs représentants pour la participation aux trois réunions annuelles du conseil de la vie sociale.</p> <p>La présidence du conseil de la vie sociale est assurée par un usager.</p> <p>Les représentants légaux des usagers élisent parmi eux leurs représentants au conseil de la vie sociale.</p> <p>Le fonctionnement du conseil de la vie sociale est conforme au décret.</p>
<b>Commission repas</b>	<p>Des usagers participent à la commission repas qui se réunit selon une fréquence trimestrielle et traite de tout ce qui concerne les repas servis dans l'établissement.</p>
<b>Commission loisirs/festivités</b>	<p>Participation à une commission <i>ad hoc</i> chargée d'organiser différents moments festifs de l'institution préférentiellement durant les périodes de vacances scolaires.</p>
<b>Questionnaires de satisfaction</b>	<p>Les usagers ou leurs représentants légaux peuvent être sollicités pour compléter des questionnaires de satisfaction.</p>
<b>Commission d'hygiène et de sécurité enfants</b>	<p>Le CHS enfant traite de toutes les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité les concernant.</p> <p>Le concours d'adultes permet l'organisation et la tenue de ce type de réunions.</p>

## 5. Réflexion éthique

Il n'existe pas à ce jour au niveau de l'établissement d'entité ou de réunion permettant de traiter de ces questions éthiques. C'est un axe d'amélioration qui sera travaillé dans les cinq années qui viennent. L'instance qui sera créée pourra notamment traiter des questions suivantes :

- parcours de l'usager ;
- Vie familiale vs vie en institution dans des domaines tels l'hygiène, la nourriture... ;
- Ouverture de l'établissement.

Un Comité Médico Social Consultatif est constitué au niveau associatif. Il traite de questions transversales.

# Moyens matériels

## 1. Parc immobilier

L'IEMFP est constitué d'un ensemble de bâtiments disséminés dans un parc arboré de plusieurs hectares.

### Bellevue :

Bâtiment édifié sur 5 niveaux équipé d'un ascenseur.

Niveau -1 : Cuisine et économat  
Vestiaires des professionnels de service  
Bureaux du SESSAD  
Lingerie

Niveau B 0 : 2 salles à manger des usagers  
Salle à manger des professionnels  
Foyer des résidents  
Salle de réunion  
Bureau cadre logistique  
Bureau des veilleurs  
2 chambres d'usagers

Niveau B 1 : Unité d'hébergement  
10 chambres (d'un ou deux lits)  
1 salon/cuisine  
1 bureau des éducateurs

Niveau B 2 : Unité d'hébergement  
10 chambres (d'un ou deux lits)  
1 salon/cuisine  
1 bureau des éducateurs

Niveau B 3 : Bureaux  
Salle de réunion  
Studio d'accueil d'un usager pour apprentissage de l'autonomie  
2 bureaux  
1 salle de psychomotricité  
1 atelier arts plastiques

### Castelet :

Niveau 0 : Salle du personnel  
sanitaires

Niveau 1 : Accueil, secrétariat  
Bureaux direction, cadres, assistante de service social, secrétariat

Niveaux 2/3 : Logement

### Henri IV :

Bâtiment sur 4 niveaux équipé d'un ascenseur

Niveau -1 : Bassin thérapeutique, vestiaires, sanitaires, machinerie  
Chaufferie

Niveau 0 : Bureau du médecin  
Secrétariat médical

- Bureau cadre de santé
- Infirmierie
- Salle de kinésithérapie
- Sanitaire
- Niveau 1 : Unité Arlequin composée de :
  - Deux salles d'activités
  - Pièce à vivre
  - Salle de repos
  - Salle de répit
  - Salle de change
  - Bureau
  - Sanitaires pour usagers et pour le personnel
- Niveau 2 :
  - Bureau psychologue
  - Bureau orthophoniste
  - Bureau ergothérapeute
  - Bureau orthoptiste
  - Salles de stockage des aides techniques
  - 2 sanitaires

#### **Villa Gabrielle :**

Bâtiment en voie de réhabilitation et de transformation pour projet d'accueil sur les périodes de vacances.

#### **Corisandre :**

Bâtiment sur quatre niveaux équipé d'un ascenseur sur les trois derniers niveaux. L'accès au niveau -1 s'effectue de l'extérieur

- Niveau -1 : Atelier des agents logistiques
  - 5 pièces
  - Sanitaire
  - Douche
- Niveau 0 : 1 chambre avec salle de bain et w.c. dédiés
  - Bureau des éducateurs
  - Cuisine/salon
  - 1 WC
- Niveau 1 : 5 chambres
  - 2 salles de bain
- Niveau 2 : 5 chambres
  - 2 salles de bain

#### **Fleurette :**

Bâtiment sur deux niveaux avec un local de stockage des produits d'entretien accessible par l'extérieur

- Niveau 0 : 1 chambre
  - 1 salle de bain
  - 1 w.c.
  - 1 cuisine/salle à manger/salon
  - 1 bureau des éducateurs
- Niveau 1 : 3 chambres
  - 3 salles de bain

1 WC

**Unité A :**

Bâtiment sur un seul niveau avec accès aux studios et aux salles communes par une coursive abritée.

4 chambres individuelles composées d'une entrée, d'un espace bureau, d'une chambre et d'un sanitaire dédié (douche, lavabo et w.c.)

1 cuisine et 1 salle à manger communs

1 buanderie

1 salon

**Pôle scolaire et médical :**

1 grande salle polyvalente centrale

3 classes

1 salle d'activité pour le groupe A mon rythme

1 médiathèque

1 bureau multi-fonctions

1 bureau orthophonie

1 salle de psychomotricité

1 salle de kinésithérapie sur deux espaces contigus.

1 bureau pour ergothérapeute

1 salle de change

4 w.c. adaptés

1 local de rangement

1 local pour les agents d'entretien

1 préau

1 mezzanine

**Esther, Rosine et bâtiment annexe :**

Implantation des ateliers de formation professionnelle :

Techniques industrielles et maintenance

Techniques d'ameublement

Techniques textiles et accessoires

Techniques en bureautique et secrétariat

Technologies de l'information et de la communication

Sanitaires

Salle de pause

**Ferme**

Atelier de techniques végétales

Atelier constitué de 2 bureaux

Hangar

2 tunnels

**Gymnase :**

**Salle Snoezelen :**

Entrée

Salle Snoezelen

1 w.c.

1 bureau à l'étage

## 2. Parc mobilier

Parc automobile	<p>Véhicules 5 places :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Twingo</li> <li>1 Kangoo</li> <li>1 Clio</li> <li>2 Peugeot 208</li> </ul> <p>Véhicule 6 places :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Candy</li> </ul> <p>Véhicules 7 places :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Master</li> <li>1 Ford</li> </ul> <p>Véhicule 8 places :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Toyota</li> </ul> <p>Véhicule 9 places :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Jumper</li> </ul>
Parc informatique	<p>Tous les professionnels disposent d'un ordinateur de type tour, client léger ou portable. Certains ordinateurs sont partagés (groupes éducatifs).</p> <p>Liste des matériels disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 serveur hôte</li> <li>• 3 serveurs VM</li> <li>• 11 clients légers</li> <li>• 9 Imac</li> <li>• 21 PC</li> <li>• 26 portables</li> <li>• 3 tablettes</li> </ul>
Sécurité incendie	<p>Centrales incendie sur les différents lieux d'hébergement.</p> <p>Un report des centrales s'effectue dans le bureau des veilleurs. Elles sont connectées avec le téléphone d'astreinte.</p>

# Ressources humaines

## 1. Orientation et animation des ressources humaines

La politique des ressources humaines développée par l'association « Les PEP64 » est fondée sur les valeurs d'humanisme, de solidarité et de laïcité.

Adapter les fonctions aux nouveaux besoins

- Accroître notre dispositif GPEC en identifiant les emplois menacés, les nouveaux ou ceux appelés à évoluer, et traiter ainsi, par anticipation, les écarts entre les besoins repérés et les ressources existantes.
- Actualiser les compétences des professionnels sur les thématiques en jeu autour de l'évolution des caractéristiques des publics et de leurs besoins.

Assurer le développement professionnel

- Optimiser notre politique GPEC en mobilisant tous les outils et moyens de développement des compétences au service de l'employabilité du salarié afin de lui donner la possibilité d'être acteur de son parcours professionnel.
- Promouvoir une politique de formation comme accompagnement des axes stratégiques de développement associatif.
- Encourager et accompagner la mobilité interne.

Développer la qualité de vie au travail

- Contribuer à la santé au travail en pérennisant la politique de prévention des risques professionnels et en assurant le suivi des plans d'action et mis à jour des DUERP.
- Renforcer la qualité de l'information partagée au sein de l'association en assurant une meilleure communication des processus RH.
- Promouvoir l'égalité des chances en respectant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Assurer la qualité des relations de travail, ainsi que des relations sociales construites sur un dialogue social actif.

Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes

- Faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
- Faciliter le recours aux services civiques.
- Transférer les compétences acquises entre les générations de professionnels.

## 2. Recrutement et intégration des salariés

Le recrutement des nouveaux salariés fait l'objet de modalités précises visant à garantir les compétences mobilisées, à faciliter la prise de poste et l'intégration des nouveaux salariés et à assurer la continuité de la qualité des prestations.

### Modalités de recrutement

La mobilité interne au sein de l'association reste le moyen le plus important de recrutement sur des postes ouverts. Elle est gérée jusqu'à ce jour par une règle associative dite règle du « mouvement interne » qui a été mise à jour lors des dernières négociations annuelles obligatoires.

Toute vacance ou création de poste est publiée par voie d'affichage dans l'ensemble des établissements. Elle est également mise en ligne sur le site internet PEP64 et à défaut de candidat interne sur d'autres sites d'offres d'emploi comme Pôle Emploi ou l'APEC par exemple.

**Les règles d'examen prioritaire** à la mobilité interne sont définies dans notre dispositif de mobilité interne. En synthèse :

#### a) Premier examen prioritaire au personnel en CDI

Avant d'engager le processus de sélection des candidats, et dans le respect des dispositions légales, seront d'abord étudiées en priorité et dans l'ordre défini ci-dessous, les candidatures relevant des catégories suivantes :

1. salariés devenus inapte à leur emploi,
2. travailleurs de nuit souhaitant accéder à un travail de jour,
3. salariés souhaitant changer d'ETP,
4. candidats en CDI,

#### b) Deuxièmement, examen des candidatures des personnels en CDD

**Le processus de sélection du candidat** et la composition de la commission de recrutement sont également définis en fonction de la nature du poste à pourvoir.

Toutes les candidatures internes effectuées dans le respect de la procédure seront étudiées selon les modalités décrites dans le dispositif lors d'un entretien et feront l'objet d'une réponse.

- a) Poste de non-cadre et cadre sans responsabilité d'un service
- b) Poste de cadre en responsabilité de service
- c) Poste de cadres dirigeants et autonomes

### Modalités permettant l'intégration des nouveaux salariés et l'adaptation au poste de travail.

La qualité d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur (issu d'un recrutement externe ou d'un autre établissement de l'association) constitue une étape clé et stratégique pour l'association. Une intégration réussie permet de réussir à « travailler ensemble » et permet au nouveau salarié d'appréhender certes les aspects techniques de son poste, mais aussi de comprendre et d'intégrer l'environnement culturel et social de l'organisation.

Afin de faciliter cette intégration, lors de chaque nouvelle embauche en CDI, un « référent d'intégration » devra être nommé sur volontariat dans chaque établissement. Le salarié volontaire devra disposer d'une ancienneté d'au moins 3 ans dans l'établissement. Il n'appartiendra pas forcément au service du nouvel embauché et n'aura aucun pouvoir hiérarchique ou disciplinaire à son égard.

Sa mission sera de s'assurer du bon déroulement de l'intégration du nouvel embauché. Il sera chargé d'accompagner le nouvel embauché en CDI durant son premier mois d'intégration afin de lui présenter la structure et les modalités de vie au travail sur l'établissement.

Le premier jour de l'intégration sera consacré en priorité à la remise des documents de travail (contrat, emploi du temps, fiche de poste, Accords d'entreprise, règlement intérieur, projets d'établissement, de service, axes stratégiques associatifs, organigramme de l'association, lexique du personnel de l'établissement et des principaux interlocuteurs, proposition des mutuelles, plaquette CE/DP, convocation à la visite médicale), à la présentation de l'équipe et à la visite de l'établissement.

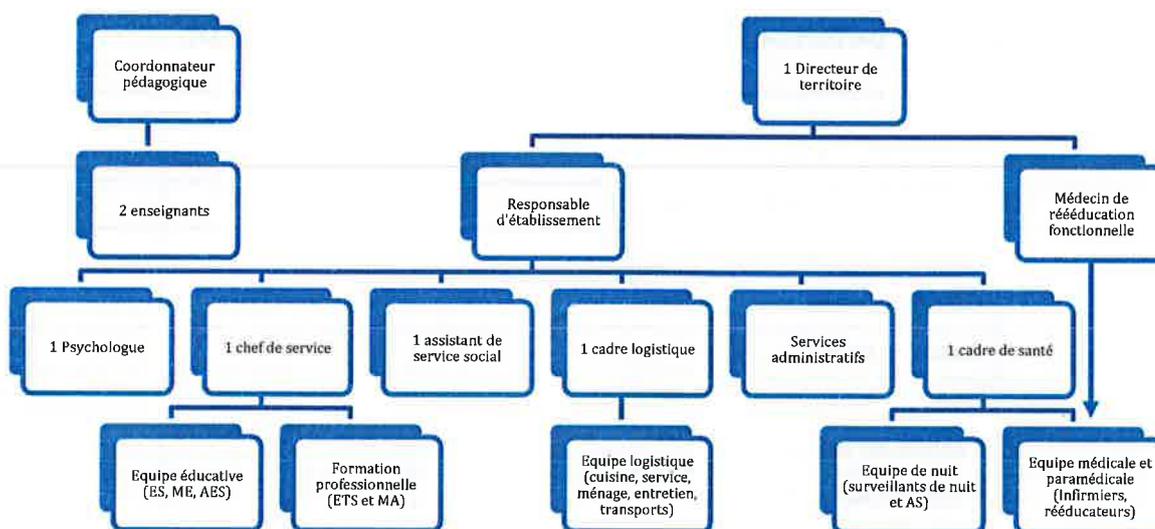
Au cours de la période d'essai, des bilans d'étapes seront programmés régulièrement pour évaluer la bonne intégration du nouveau salarié, à l'aide du document « suivi intégration ».

### 3. Compétences déployées dans l'établissement

Postes	Effectif	ETP
Directeur de territoire	1	
Responsable d'établissement	1	0,82
Chef de service	1	0,90
Cadre de santé	1	0,61
Cadre logistique	1	0,87
Rédacteur	1	0,74
Technicien administratif	1	0,68
Employé administratif	1	0,35
AES	6	3,8
Moniteur éducateur	12	10,9
Éducateur spécialisé	4	3,7
Moniteur d'atelier	5	4
Éducateur technique spécialisé	1	1
Éducateur sportif	1	0,6
Assistant de service social	1	0,6
Médecin en rééducation fonctionnelle	1	0,35
Infirmier	4	2,61
Aide-soignant	3	2
Psychologue	1	1
Masseur kinésithérapeute	3	2,51
Orthophoniste	1	0,54
Psychomotricien	3	1,15
Ergothérapeute	2	1,5
Orthoptiste	1	0,46

Cuisinier	2	2
Ouvrier des services logistiques	5	4,5
Agent des services logistiques	9	7,14
Surveillant de nuit	1	1

#### 4. Organisation des responsabilités



Un document associatif (PRECI) détermine les délégations et les fonctions du directeur de pôle, du responsable d'établissement et des cadres.

Le directeur de territoire a un lien hiérarchique avec les médecins.

Le médecin psychiatre coordonne l'équipe des rééducateurs et l'infirmier sans lien hiérarchique à leur endroit. Ils sont placés sous la responsabilité directe du responsable d'établissement.

L'équipe pédagogique est sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale. Un lien fonctionnel existe entre le coordonnateur pédagogique, les enseignants et le directeur de pôle ou le responsable d'établissement. Il n'existe pas de lien de subordination entre le coordonnateur pédagogique et les enseignants.

Les liens hiérarchiques et fonctionnels des salariés sont précisés dans leur fiche de poste.

Un organigramme doit être affiché et le document associatif (PRECI) mis à disposition des salariés.

## 5. Définition des postes

L'association a mis en place en 2009, un référentiel emploi présentant la cartographie de l'ensemble des emplois et métiers rattachés, et des compétences associées existant au sein des établissements.

À partir de ce référentiel, le Groupe Experts GPEC, composée d'un membre de la direction, d'un responsable d'établissement, d'un cadre intermédiaire et de deux représentants par organisation syndicale, a pour mission d'établir des diagnostics et des analyses sur l'évolution des emplois et des compétences ainsi que sur les possibilités d'évolution des salariés. Il se réunira 2 fois par an sur convocation de la direction générale. Il vise à :

- identifier les métiers sensibles, c'est-à-dire les métiers en développement, les métiers difficiles à pourvoir ou qui nécessitent une période longue d'apprentissage et les métiers exposés à des évolutions et nécessitant des besoins en matière de formation professionnelle ou de mobilité professionnelle interne et externe
- mesurer le niveau de la menace (volume et délai) ;
- définir les mesures spécifiques pour les personnes occupant des métiers sensibles ;
- anticiper la suppression d'emplois potentiellement menacés par la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation des emplois (ex. : Gel des emplois ouverts dans le cadre du « mouvement interne », incitation au volontariat...).

Par ailleurs, les fiches de poste, mises à jour également lors des entretiens professionnels, décrivent :

- l'identité du salarié,
- le lieu d'affectation, la date d'embauche, la durée hebdomadaire de travail,
- l'intitulé du poste avec le regroupement de métiers,
- les objectifs du poste (la mission principale),
- la place du poste dans l'organigramme,
- les activités du poste (présentation détaillée des activités qui contribuent à l'accomplissement du poste assorties de leur fréquence, barème : occasionnel, fréquent, permanent),
- les compétences nécessaires (savoirs, savoir-faire et savoir-être),
- les formations initiales et continues,
- les conditions de travail, horaires, localisation, déplacements,
- les risques liés aux activités,
- les coordinations avec d'autres postes,
- les remplacements éventuels
- La fiche de poste doit être établie et complétée par le cadre de niveau N+1 à chaque embauche dans l'établissement.

Les actualisations éventuelles sont effectuées annuellement en lien avec le titulaire.

## 6. Gestion des compétences, formation continue

Chaque salarié bénéficie d'un parcours professionnel et y progresse en lien avec l'évolution des besoins des personnes accueillies et l'amélioration continue des prestations offertes.

### Gestion des emplois et des compétences

Un accord d'entreprise sur la GPEC vise à accompagner la vision stratégique à moyen et long termes de l'association et contribuer à l'évolution de la carrière des salariés, notamment à travers la formation, et l'ensemble des outils mis en place au sein de l'association pour accompagner le salarié à chaque étape de sa vie professionnelle.

Au cours de son parcours professionnel, un salarié peut être confronté à une évolution de son emploi suite à trois principaux responsables :

- un contexte conjoncturel permettant au Groupe d'Experts d'identifier les métiers « sensibles »,
- un souhait du salarié d'évolution ou de mobilité,
- les attentes professionnelles du responsable hiérarchique.

Afin d'offrir à chaque salarié de l'association la possibilité d'échanger et d'être informé sur ces 3 situations professionnelles, et de proposer des conditions d'employabilité interne et externe, leur permettant de les accompagner tout au long de leur parcours professionnel, l'association met en œuvre les modalités suivantes :

- l'entretien professionnel dédié aux objectifs de professionnalisation et aux souhaits de formation ;
- le bilan de compétence.

Chaque salarié justifiant d'au moins deux ans d'activité dans l'entreprise peut bénéficier d'un entretien professionnel avec son responsable hiérarchique, tous les deux ans. L'objectif de cet entretien est de permettre au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et pour l'établissement, de construire et d'ajuster son plan de formation.

Le bilan de compétences est un outil d'aide à l'orientation et à la construction d'un projet professionnel à partir de l'analyse des compétences et aptitudes du salarié. Il permet de faire le point sur sa situation professionnelle, ses capacités, ses besoins et ainsi de faire émerger un projet professionnel réaliste. Il peut alors être mobilisé pour préparer une évolution professionnelle et/ou une démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'employeur étudiera prioritairement les demandes des salariés ayant quinze ans et plus d'ancienneté.

### La formation continue

La formation professionnelle joue assurément un rôle déterminant dans la capacité d'une entreprise à concevoir et mener à bien sa stratégie de développement. Construire un plan de formation permet de prévoir et d'anticiper les besoins en compétences et en qualifications, de favoriser l'acquisition de savoir-faire et l'adaptation des salariés en fonction des objectifs déclinés dans les projets d'établissement, en lien avec le projet associatif dont les enjeux sont :

- d'améliorer la qualité des accompagnements et des soins,
- de développer les pratiques d'évaluation interne et externe, de la culture de la bientraitance,
- d'adapter l'offre aux besoins,
- de développer les actions de prévention.

Compte tenu des axes stratégiques associatifs et des enjeux de développement qui sont à venir, les orientations stratégiques de formation ci-dessous seront prioritaires durant les trois années à venir :

- répondre aux besoins de nouveaux publics ; ce thème englobera toutes les formations permettant de diversifier nos accompagnements, de se former à des outils de diagnostic efficaces, de s'adapter ou de créer de nouveaux services ;
- répondre aux besoins des usagers ; ce thème englobera toutes les formations permettant de développer et d'adapter nos prises en charge ;
- accompagner l'inclusion en milieu ordinaire : accompagner nos usagers pour leur offrir l'autonomie nécessaire à une vie sociale, professionnelle et scolaire en milieu ordinaire, telle est notre vocation et l'objectif des formations suivies dans ce thème ;
- considérer la place de la famille ; accompagner les équipes pour mieux prendre en compte la dimension familiale et le travail avec elle et développer le soutien à la parentalité.
- développer la professionnalisation de nos équipes ; la question de la qualité de nos actions dans le respect de nos valeurs doit nous permettre de nous différencier ; améliorer les écrits professionnels, harmoniser les dossiers des usagers, s'accorder sur des pratiques professionnelles bienveillantes, s'inscrire dans le développement professionnel continu sont quelques exemples d'actions prioritaires ;
- la prévention de la pénibilité et le développement du bien-vivre au travail : ce thème regroupera toutes les formations liées au plan d'action de notre accord du 15/12/2015 afin de défendre l'idée selon laquelle l'amélioration continue de la qualité de vie au travail est une des sources de réussite d'une entreprise.

## 7. Prévention de la fatigue professionnelle

La prévention de la fatigue professionnelle est, notamment, opérée par :

- la mise en place de groupes d'analyse de la pratique animés par des intervenants extérieurs ;
- les possibilités de changer de poste de travail en interne ;
- les possibilités d'occuper un emploi correspondant à ses qualifications au sein d'un autre établissement ou service de l'association en bénéficiant des possibilités de mobilité interne ;
- les consultations d'un psychologue du travail prises en charge par l'établissement dans le cadre d'une convention avec un cabinet spécialisé.

## 8. Relations sociales dans l'établissement

L'établissement dispose d'instances représentatives du personnel :

Instances	Attributions
Réunion mensuelle avec les Délégués du Personnel	Présentation à l'employeur des réclamations individuelles et collectives. Communication au CE des suggestions et observations du personnel
Réunion trimestrielle du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	Définition, contrôle et évolution des règles de sécurité de l'établissement. Contribution à la protection de la santé et de la sécurité des salariés. Contribution à l'amélioration des conditions de travail. Analyses et des inspections régulières.
Réunions de libre expression des salariés	Réunions semestrielles par secteurs d'activité.

# Organisation de la communication interne

## 1. Communication interprofessionnelle

Supports	Objectifs	Fréquence
Transmissions orales	Transmissions orales doublées depuis mai 2016 par une information notée dans AIRMES	Quotidienne.
Réunion institutionnelle	Sur 2 heures Réunion d'information. Réunion de programmation.	2 réunions par an.
Réunion de direction (REDIR)	Réunion de coordination. Transmission d'informations. Détermination d'un cahier de route et fixation d'échéances. Point sur l'avancée des dossiers en cours.	Hebdomadaire.
Réunion de cadres	Transmission d'informations. Réunion de coordination. Orientations stratégiques. Questions de management. Travaux et investissements.	Hebdomadaire.
Réunion de coordination (RECOOR)	Réunion de réflexion sur différents éléments d'organisation de l'établissement ou du service.	Hebdomadaire.
Point sur les situations des usagers (PSU)	Situations individuelles d'usagers. Évolutions des prises en charge. Projets de sorties. Gestion de la liste d'attente et des entrées.	Hebdomadaire.
Réunion pluridisciplinaire	Réunion axée sur l'accompagnement de 2 usagers	Hebdomadaire
Réunions des équipes éducatives	Réunions d'équipe : fonctionnement de l'équipe, projets.	De mensuelle à bimestrielle.
Réunion de l'équipe de formation professionnelle	Réunions d'équipe : fonctionnement de l'équipe, organisation des groupes, projets.	Bimestrielle.
Réunion de l'équipe thérapeutique	Réunion d'information. Réunion de réflexion sur la mise en œuvre de l'accompagnement thérapeutique.	Hebdomadaire
Réunion de l'équipe pédagogique	Réunion de coordination et d'organisation. Élaboration et mise en œuvre du projet pédagogique.	Bimestrielle.

Réunion de l'équipe logistique	Fonctionnement, organisation du travail.	Par quinzaine
Réunion clinique	Réunion autour d'une situation clinique.	À la demande et selon les besoins.
Réunions de secteurs	Fonctionnement des équipes et échanges pluridisciplinaires par secteur.	Hebdomadaire (5 secteurs).

## 2. Supports écrits de communication

Supports	Objectifs	Destinataires
Progiciel AIRMES	Dossier unique de l'utilisateur. Outil de transmission et de coordination (intranet). Information des entrées/sorties des usagers, de leurs absences. Information des absences des professionnels. Outil de gestion des agendas des usagers. Outil de gestion d'occupation des salles et d'utilisation des véhicules. Outil d'élaboration du projet individuel, caractérisation des besoins des personnes accueillies. Outil d'évaluation des prestations. Outil qui permet de mieux repérer les causes des troubles et des crises des usagers. Outil de coordination médicale. Outil d'échange d'informations à destination des familles.	Tous les salariés concernés. Représentants légaux des usagers. Usagers.
Transmissions effectuées via AIRMES	Délivrance d'informations. Peu de transmissions écrites en dehors de l'outil AIRMES.	Professionnels concernés.
Notes de service	Affichage sur panneaux ad hoc et mise en ligne des notes de service par le biais de AIRMES.	Professionnels concernés.
Casiers des personnels	Courriers personnels. Documentation.	Salariés.
Adresses courriel pour messagerie interne	Communication interne.	Tous les salariés
Adresses courriels pour messagerie extérieure	Communication avec l'extérieur.	Cadres, médecins, psychologues, coordonnateur, assistant social.
Affichages	Comptes rendus CE, CHSCT, CA. Mouvement interne associatif.	

Mise à disposition de documents	Cahier de réponses aux délégués du personnel à disposition permanente. Accords d'entreprise. Emploi du temps des personnels.	Tous salariés.
---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

# Gestion des risques et sécurité

## 1. Organisation de la sécurité des personnes accueillies et accompagnées

Les emplois du temps des usagers sont transcrits sur AIRMES. Ainsi chaque professionnel peut savoir où se situe le jeune, quels sont les changements ou les modifications intervenus dans son projet. Cela contribue à la sécurisation des usagers.

Une formation de sécurité incendie est dispensée aux salariés et aux usagers.

Une sensibilisation aux risques d'intrusion a été réalisée avec des exercices de confinement.

Une infirmière est présente chaque jour pour veiller à la santé et à la sécurité des usagers. Elle assure une coordination médicale et s'assure de la distribution des traitements.

Le taux d'encadrement et le choix des activités lors de sorties sont établis de sorte que la sécurité des usagers soit préservée.

L'équipe veille à ce que la tenue des jeunes soit adaptée aux conditions météorologiques.

Lors de sorties extérieures, un apprentissage des déplacements est mis en œuvre pour les usagers.

Tous les contrôles requis (recherches de légionelles, analyses de l'eau du bassin thérapeutique, contrôles sanitaires des cuisines) sont réalisés par des prestataires extérieurs.

Les locaux sont soumis à des contrôles annuels ou bisannuels effectués par des prestataires extérieures (installations électriques, installations de gaz, systèmes de sécurité incendie).

Un classeur listant les protocoles de sécurité est disponible sur les différentes unités. Il regroupe les procédures ou protocoles listés dans le tableau ci-dessous.

Procédure ou protocole	Finalités du protocole ou de la procédure
Procédure d'utilisation des téléphones des veilleurs	Services à contacter en fonction des besoins et numéros d'appel.
Organisation du travail de l'équipe de nuit	Définition des postes de veilleurs et rôles de chacun (horaires, rondes, transmissions).
Procédure en cas de fugue ou de disparition	Conduites à tenir face à ce type d'événements.
Procédure d'accompagnement des jeunes hébergés en appartement	Conduite à tenir.
Note de service pour fermeture des portails	Conduite à tenir.
Procédure de fonctionnement de l'astreinte des cadres	Modalités de fonctionnement des astreintes.
Procédure d'évacuation en cas d'incendie	Conduite à tenir.
Procédure d'évacuation en cas d'accident ou malaise dans l'entreprise d'un résident	Conduite à tenir.

Procédure d'évacuation en cas d'accident ou malaise dans l'entreprise d'un salarié	Conduite à tenir
Liste des secouristes du travail	Personnes à contacter en cas de nécessité
Liste des entreprises de maintenance intervenant sur l'établissement	Entreprises à contacter en cas de nécessité
Protocole d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan bleu	Conduite à tenir
Protocole de signalement aux autorités administratives	Conduite à tenir
Conduite à tenir en présence d'une crise d'épilepsie	Conduite à tenir
Comment placer un accidenté en position latérale de sécurité (P.L.S.)	Conduite à tenir
Protocole d'urgence en cas de fausse route alimentaire	Conduite à tenir

# Partenariat et communication externe

## 1. Nature des réseaux mobilisés

Réseaux	Fonctions ou motifs
	Prêts de véhicules adaptés avec conventions
Hôpital (CMPEA, hôpital de jour, service des urgences, urgences pédiatriques) CHU de Bordeaux	Prises en charge partagées pour certains usagers. Consultations ambulatoires en lien avec le médecin de l'établissement. Demande de diagnostics. Réponses à des situations d'urgence.
Éducation nationale	Convention constitutive de l'Unité d'enseignement
Services éducatifs et sociaux (DSD, ASE, services d'AEMO, MECS, organismes de placement familial)	Articulation des interventions sur le registre social pour des usagers pris en charge dans le cadre de dispositifs de la protection de l'enfance.
Structures médico-sociales pour enfants et adultes	Accueil de stagiaires. Aide à la formation et à l'orientation. Mutualisations d'actions et de moyens.
Structures de loisirs, culturelles et sportives	Participation à la vie citoyenne en utilisant les structures de droit commun.

## 2. Modalités d'organisation du partenariat

Structure	Nature du partenariat	Objectifs du partenariat
Collège La reine Sancie de Sauveterre-de-Béarn	Unité d'enseignement externalisée	Permettre la socialisation d'usagers grâce à une scolarisation dans un établissement secondaire.
Autres établissements scolaires	Scolarisation individuelle d'usagers de l'IEMFP.	Permettre de poursuivre la scolarisation ou la formation professionnelle en milieu ordinaire.
ESAT Récur, Jean Genèze, Baights de Béarn	Orientation et formation des usagers	Accueillir des stagiaires en formation professionnelle. Participer à des actions de formation auprès des usagers. Aider à déterminer l'orientation de l'utilisateur vers une structure pour adulte.
Foyers de vie, FAM, foyers d'hébergement	Orientation des usagers et préparation à leur admission	Accueillir des stagiaires orientés vers ce type de structures. Aider à déterminer l'orientation de l'utilisateur vers une structure pour adulte.

Fédération handisport		Permettre à des usagers de pratiquer des sports avec d'autres jeunes. Participer à des rencontres sportives. Participer à des transferts à caractères sportifs.
-----------------------	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3. Les supports de communication externe

Pour communiquer à destination de ses partenaires, l'établissement :

- diffuse une plaquette de présentation de l'établissement ;
- met à jour le site internet de l'établissement : [www.hameau-bellevue.org](http://www.hameau-bellevue.org)
- organise des portes ouvertes ;
- accueille des groupes extérieurs qui viennent visiter le parc par l'intermédiaire de l'office du tourisme
- accueille des écoles qui viennent organiser des courses d'orientation dans le parc ;
- loue des infrastructures (gymnase, salle Snoezelen, bassin thérapeutique, locaux d'hébergement)
- met à disposition des salles de réunion ;
- édite des CD de présentation de l'établissement ;
- édite une plaquette de présentation des formations que les moniteurs d'ateliers ou ETS peuvent dispenser à destination de travailleurs extérieurs, RQTH ou non ;

# Systemes d'évaluation

## 1. Modalités d'évaluation

L'établissement procède à l'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées. L'évaluation s'inscrit dans un processus global et cohérent de conduite de changement et d'amélioration continue de la qualité des prestations de l'établissement.

### Évaluation interne

Un outil d'évaluation interne a été élaboré par les cadres de l'association (responsables d'établissement, directeurs de pôles et direction générale). L'outil est constitué autour de cinq domaines :

- management de l'établissement/ouverture sur son environnement ;
- conditions d'élaboration et mise en œuvre du projet d'établissement ;
- qualité de la prise en charge et personnalisation de l'accompagnement de l'usager ;
- effectivité des droits et de la participation des usagers ;
- gestion des risques et des événements indésirables.

Chaque domaine se décline en 8 à 10 références, chacune étant elle-même décomposée en un nombre variable de critères de qualité. Pour chaque critère de qualité, des indicateurs sont proposés et appellent une cotation selon quatre notations. Un argumentaire de cotation, un plan d'action, les acteurs et le délai complètent chaque critère évalué.

### Évaluation externe

La première évaluation externe a été confiée au cabinet Jacques Cabanes. Elle a été finalisée en avril 2013 et adressée à l'autorité de contrôle.

Trois thèmes liés aux recommandations de l'ANESM ont été retenus par l'association et traités de manière transversale dans tous les établissements :

- la bientraitance : « Définition et repères pour la mise en œuvre » ainsi que « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance »
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement.
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé.

Le questionnement évaluatif était le suivant :

- la mesure de satisfaction des personnes accueillies ;
- porter une appréciation globale ;
- examiner les suites réservées à l'évaluation interne ;

- examiner certaines thématiques (basées sur les 5 axes de l'évaluation interne PEP 64 et les 15 points du décret du 15 mai 2007 sur l'évaluation externe) ;

Les méthodes et outils de recueil de données :

- visites sur site et observation terrain ;
- entretiens individuels et collectifs (auprès des professionnels, des usagers, des familles et des partenaires...);
- analyse des documents preuves (dossier de l'utilisateur, procédures, compte rendu de réunion, de CVS...).

## **2. Systèmes d'information et de coordination de la démarche d'amélioration continue**

À partir des résultats de l'évaluation a été construit un plan d'amélioration de la qualité se déclinant par des objectifs annuels très clairs face auxquels sont proposés des actions et des moyens, ainsi qu'un calendrier opérationnel.

# Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation

## Domaine 1 - Organisation des prestations hôtelières

- Adaptation et équilibre des repas en privilégiant des produits frais et locaux. Rencontres des usagers avec des producteurs locaux.
- Adaptation des installations de nuit, des installations dans les salles de bain pour les actes de la vie quotidienne.

## Domaine 2 - Organisation des moyens matériels

- Développer l'accessibilité du parc (enrobés, dénivelé du parc).
- Faciliter les déplacements des usagers entre les différents bâtiments de l'institution.
- Adaptation des transports des usagers. Réponse à la demande de diversification des modalités d'accueil (internat aménagé, semi-internat).

## Domaine 3 - Bâtiment et équipements

- Aménager le bâtiment Gabrielle pour l'accueil d'usagers sur un pôle d'accueil polyvalent durant les périodes de fermeture des établissements médico-sociaux.
- Utilisation du bâtiment Gabrielle rénové pour le groupe « A mon rythme » en journée.
- Réaménager le groupe « A mon rythme » au pôle scolaire.
- Réaménager le pôle administratif.

## Domaine 4 - Hygiène et sécurité

- Externaliser la distribution des médicaments.
- Sécuriser l'accès à l'établissement (contrôle des entrées et sorties).
- Informer et diffuser le plan bleu.

## Domaine 5 - Organisation du travail en équipe

- Mettre en place d'un temps de réunion clinique en équipe pluridisciplinaire.
- Utiliser commune et optimale des potentialités du logiciel AIRMES qui permet la gestion des dossiers des usagers.

## Domaine 6 - Suivi de l'enfant accueilli et accompagné

- Différencier la réunion technique du projet de la réunion de projet validée par l'utilisateur, sa famille ou son représentant légal.
- Développer notre partenariat avec les autres structures médico-sociales au bénéfice des usagers accompagnés.

## Domaine 7 - Formation continue

- Formations mises en place dans les années à venir :
  - La coordination (référént de domaine, de parcours et d'équipe).
  - L'optimisation de la communication.

## Domaine 8 - Prévention des risques et de la fatigue professionnels

- Participation de l'ensemble des salariés à la formation dispensée au sein de l'association :
  - Prévention des RPS et bien-être au travail.
  - Appréhender les situations de violence dans les institutions.
- Convention avec le cabinet Formetis qui permet à tout professionnel de solliciter trois rencontres avec un psychologue du travail.

## Domaine 9 - Droits et libertés de l'utilisateur

- Informer et adapter le livret d'accueil pour une appropriation plus aisée par l'utilisateur.
- Accompagner l'appropriation du règlement de fonctionnement de l'utilisateur.

## Annexes

# Caractérisation des besoins des usagers

## Domaine 1 - Capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

Capacités ou potentialités à développer ou à maintenir	Besoins
Postures statiques et/ou dynamiques	Développer ou maintenir le tonus musculaire de ses muscles faibles, en particulier axiaux. Conserver une bonne souplesse articulaire et éviter les déformations. Être aidé dans l'accès à la récupération.
Capacités sensitivo-motrices	Se maintenir en équilibre. Se déplacer et accéder à son environnement sans chute. Avoir une gestuelle fonctionnelle.
	Éviter la douleur. Éviter les déformations osseuses ou articulaires. Avoir une motricité fonctionnelle des membres supérieurs. Avoir une gestuelle fonctionnelle.
	Développer la motricité des membres inférieurs. Se déplacer et accéder à son environnement. Être aidé à se déplacer et accéder à son environnement. Développer l'autonomie de déplacement. Développer l'endurance à la marche. Éviter la douleur. Éviter les détériorations orthopédiques. Avoir une gestuelle fonctionnelle.
	Développer la coordination des membres supérieurs.
	Développer ses capacités de préhensions, d'ajustement, de force. Avoir une gestuelle fonctionnelle.
Capacités respiratoires	Développer ou maintenir ses capacités respiratoires.
Intolérances alimentaires, déglutition et mastication	Apprendre à gérer ses intolérances alimentaires. Être aidé à gérer ses intolérances alimentaires.
	Identifier les troubles de la déglutition. Bénéficier d'une alimentation adaptée.
	Savoir ou pouvoir mastiquer. Être aidé à mastiquer. Bénéficier d'une alimentation adaptée.
Capacités sensorielles	Reconnaître les formes ou les couleurs. Développer ses capacités à reconnaître les formes ou les couleurs. Être aidé à reconnaître les formes ou les couleurs.
	Reconnaître les goûts ou les odeurs. Développer ses capacités à reconnaître les goûts ou les odeurs. Être aidé à reconnaître les goûts ou les odeurs.
	Orienter son regard. Être aidé à orienter son regard.

	Développer ses capacités de discrimination visuelle. Être aidé à développer ses capacités de discrimination visuelle.
	Développer la fonctionnalité de la vision. Être aidé à développer la fonctionnalité de la vision.
	Développer ses capacités à appréhender le relief et les perspectives. Être aidé à compenser la malvoyance.
	Être aidé à compenser les troubles de l'audition.

## Domaine 2 - Développements cognitif et psychoaffectif

Capacités ou potentialités à développer ou à maintenir	Besoins
Capacités de latéralisation	Développer ses capacités de latéralisation. Être aidé à identifier la droite et la gauche.
Capacités de repérage dans l'espace	Savoir ou pouvoir se repérer dans l'espace. Être aidé à se repérer dans l'espace.
Capacités de repérage dans le temps	Savoir se repérer dans le temps. Être aidé à se repérer dans le temps.
Capacités de compréhension de consignes orales ou écrites, simples ou complexes	Comprendre des consignes orales simples. Être aidé à comprendre des consignes orales simples.
	Comprendre des consignes orales complexes. Être aidé à comprendre des consignes orales complexes.
	Comprendre des consignes écrites simples. Être aidé à comprendre des consignes écrites simples.
	Comprendre des consignes écrites complexes. Être aidé à comprendre des consignes écrites complexes.
Capacités d'imagination	Développer ses capacités d'imagination ou son imaginaire.
Capacités d'abstraction	Développer ses capacités d'abstraction. Être aidé à développer ses capacités d'abstraction.
	Développer ses capacités de compréhension de l'implicite, le sens induit. Être aidé à développer ses capacités de compréhension de l'implicite, le sens induit.
	Développer ses capacités d'accès au symbolique. Être aidé à développer ses capacités d'accès au symbolique.
Capacités de raisonnement	Savoir résoudre un problème. Être aidé à résoudre un problème.
Capacités d'action	Savoir initier, réaliser et maintenir une action.
	Savoir planifier des tâches. Être aidé à planifier des tâches.
	Savoir s'organiser. Être aidé à s'organiser.
Capacités d'autoévaluation	Savoir s'autoévaluer. Être aidé à s'autoévaluer.
Capacités mnésiques	Développer les capacités d'encodage.
	Développer les capacités de stockage.

	Développer les capacités de récupération de l'information.
	Développer sa mémoire à court terme. Être aidé à développer sa mémoire à court terme.
	Développer sa mémoire à long terme. Être aidé à développer sa mémoire à long terme.
	Développer sa mémoire de travail Être aidé à développer sa mémoire de travail.
	Développer sa mémoire explicite. Être aidé à développer sa mémoire explicite.
	Développer sa mémoire implicite/procédurale. Être aidé à développer sa mémoire implicite/procédurale.
	Développer sa mémoire épisodique. Être aidé à développer sa mémoire épisodique.
	Développer sa mémoire sémantique. Être aidé à développer sa mémoire sémantique.
	Développer sa mémoire visuelle. Être aidé à développer sa mémoire visuelle.
	Développer sa mémoire kinesthésique. Être aidé à développer sa mémoire kinesthésique.
Capacités de gestion des émotions	Apprendre à identifier ses émotions. Apprendre à gérer ses émotions. Être aidé à gérer ses émotions.
Capacités de concentration	Apprendre à se concentrer. Être aidé à se concentrer.
	Apprendre à développer une attention divisée. Être aidé à développer une attention divisée.
	Apprendre à développer une attention soutenue. Être aidé à développer une attention soutenue.
Capacités d'adaptation comportementale	Apprendre à discriminer des informations auditives. Être aidé à discriminer des informations auditives.
	Apprendre à discriminer des informations visuelles. Être aidé à discriminer des informations visuelles.
	Apprendre à discriminer des informations gustatives. Être aidé à discriminer des informations gustatives.
	Apprendre à discriminer des informations tactiles. Être aidé à discriminer des informations tactiles.
	Apprendre à demander une aide. Être aidé à demander une aide.
	Apprendre à reconnaître ses capacités et ses difficultés. Être aidé à reconnaître ses capacités et ses difficultés.
	Apprendre à accepter ses erreurs. Être aidé à accepter ses erreurs.
Capacités d'individuation	Apprendre à se décentrer. Être aidé à se décentrer.
	Apprendre à se distinguer des autres. Être aidé à se distinguer des autres.
Capacités de jugement, de décision et	Développer ses capacités de jugement. Être aidé à développer ses capacités de jugement.
	Apprendre à faire des choix.

d'argumentation de ses choix.	Être aidé à faire des choix.
	Apprendre à faire preuve de discernement. Être aidé à faire preuve de discernement.
	Apprendre à argumenter ses décisions. Être aidé à argumenter ses décisions.
Image ou représentation de soi	Identifier et nommer les différentes parties de son corps. Connaître le fonctionnement de son corps.
Pratiques auto-érotiques	Avoir ou pouvoir avoir des pratiques auto-érotiques.

### Domaine 3 - Acquisition d'un socle commun de connaissances

Capacités ou potentialités à développer ou à maintenir	Besoins
Accès à différents langages pour penser et communiquer	Savoir lire sur papier.
	Savoir lire sur un écran.
	Comprendre un texte.
	Savoir écrire de manière manuscrite et cursive.
	Savoir écrire en lettres capitales.
	Savoir écrire avec un clavier
	Savoir écrire à partir d'une information orale.
	Savoir partir d'une information écrite.
	Savoir compter.
	Savoir produire une démonstration.
	Savoir appréhender les figures planes.
	Savoir tracer des figures géométriques.
Apprendre à développer un raisonnement logico-mathématique.	
Méthodes et outils pour apprendre	Développer un esprit critique.
Domaines scientifique et technologique	Savoir concevoir et réaliser un objet. Savoir questionner le monde, de formuler des questions et d'émettre des suppositions. Savoir expérimenter. Savoir exploiter et communiquer les résultats d'une recherche.
Représentations du monde et de l'activité humaine	Connaître les grands repères terrestres (géographie). Connaître quelques éléments dans un temps long. Prendre conscience de réalités ou d'événements du passé (chronologie). Comprendre les différentes représentations du monde à travers la littérature de jeunesse. Comprendre : les différents modes de vie à travers les langues étrangères.
Aide technique	Être aidé à choisir et à apprendre à utiliser les aides techniques (clavier, souris, etc.).
Utilisation des accessoires scolaires	Savoir utiliser les accessoires scolaires (compas, règles).
Devoirs scolaires	Faire ses devoirs. Être aidé à faire ses devoirs.

## Domaine 4 - Autonomie dans les actes usuels de la vie

Capacités ou potentialités à développer ou à maintenir	Besoins
Autonomie d'alimentation et d'hydratation	Savoir ou pouvoir s'alimenter et s'hydrater. Être aidé à s'alimenter et s'hydrater.
Autonomie d'hygiène et de propreté	Savoir ou pouvoir assurer son hygiène corporelle. Être aidé à assurer son hygiène corporelle.
Autonomie de propreté et d'élimination	Être propre. Être aidé à être propre.
	Savoir ou pouvoir éliminer. Être aidé à éliminer.
	Savoir prévoir et se procurer le matériel de sondage.
Autonomie de gestion de l'incontinence	Savoir prévoir et se procurer les protections nécessaires en cas d'incontinence.
Autonomie de gestion des protections périodiques	Savoir et pouvoir utiliser des protections périodiques.
Autonomie de vêture	Pouvoir s'habiller et se déshabiller.
	Savoir choisir ses vêtements (notamment les adapter au temps).
Autonomie d'évolution dans l'environnement	Savoir et/ou pouvoir évoluer dans l'environnement (ouvrir une porte, appeler un ascenseur, fermer ses volets, allumer un appareil...).
Autonomie d'utilisation et d'entretien des appareillages	Savoir et/ou pouvoir utiliser et entretenir ses appareillages. Être aidé à utiliser et entretenir ses appareillages.
Autonomie de mouvement	Savoir et/ou pouvoir le lever et se coucher.
	Savoir et/ou pouvoir changer de position.
	Savoir ou pouvoir se mouvoir dans son lit.
Autonomie de repos	Savoir anticiper ou gérer ses temps de repos.
Autonomie dans l'identification et le signalement de symptômes	Identifier et signaler un symptôme.
Autonomie d'accès aux soins	Bénéficier d'examens et de diagnostics médicaux. Bénéficier d'un suivi médical.
Autonomie de prise médicamenteuse	Savoir ou pouvoir prendre un traitement médicamenteux.
	Être aidé à prendre un traitement médicamenteux
	Savoir ou pouvoir réaliser des gestes spécifiques de soins. Être aidé à réaliser des gestes spécifiques de soins.
Autonomie de gestion de	Savoir et pouvoir gérer son argent.

l'argent	
Autonomie de consommation	Savoir et pouvoir réaliser des achats.
Autonomie de déplacement et de transport	Savoir et pouvoir piloter son fauteuil roulant (électrique ou manuel).
	Savoir et pouvoir se déplacer en ville.
	Savoir et pouvoir prendre un transport en commun.
	Pouvoir faire du vélo.
Autonomie « domestique »	Être aidé à accéder au permis de conduire.
	Savoir et pouvoir entretenir son espace de vie.
	Savoir et pouvoir utiliser les appareils électroménagers.
	Savoir et pouvoir utiliser les ustensiles permettant de préparer les repas.
Autonomie de loisir	Savoir et pouvoir utiliser des outils dans les actes usuels de la vie.
	Savoir accéder à des activités sportives adaptées.
	Être aidé à accéder à des activités sportives adaptées.
	Savoir à accéder à des activités de loisir adaptées.
Autonomie de réalisation de démarches administratives et/ou citoyennes	Être aidé à accéder à des activités de loisir adaptées.
	Savoir réaliser des démarches liées à la citoyenneté.
	Être aidé à réaliser des démarches liées à la citoyenneté.
	Savoir réaliser des démarches administratives.
Autonomie d'utilisation des nouvelles technologies	Être aidé à réaliser des démarches administratives.
	Savoir et pouvoir utiliser les nouvelles technologies.
Accès à un lieu de vie adapté	Être aidé à utiliser les nouvelles technologies.
	Être aidé à accéder à un lieu de vie adaptée (pour les jeunes adultes).

## Domaine 5 - Communication et sociabilité

Capacités ou potentialités à développer ou à maintenir	Besoins
Capacités d'expression	Savoir et pouvoir parler. Parler de manière compréhensible.
	Communiquer.
	Être compris.
	Savoir ou pouvoir formuler des demandes.
Capacités lexicales	Être aidé à formuler des demandes.
	Développer son vocabulaire.
Vie de groupe	Savoir s'inscrire dans une dynamique de groupe.
	Être aidé à s'inscrire dans une dynamique de groupe.
Interaction ou inscription dans une relation	Savoir s'inscrire dans une interaction.
	Être aidé à s'inscrire dans une interaction.
	Savoir et pouvoir reconnaître les émotions d'autrui.
	Être aidé à reconnaître les émotions d'autrui.
	Savoir entretenir une relation.
Vie affective et	Savoir se distancier.
	Construire et entretenir une relation amicale.

sexuelle	Construire et entretenir une relation amoureuse.
	Avoir et pouvoir avoir des relations sexuelles.

### Domaine 6 - Socialisation

Capacités ou potentialités à développer ou à maintenir	Besoins
Capacités d'inhibition des comportements inadaptés	Identifier ses comportements inadaptés. Inhiber ou limiter ses comportements inadaptés. Être aidé à inhiber ou à limiter ses comportements inadaptés.
Capacités d'intégration des normes comportementales	Avoir des comportements adaptés aux normes dans différentes situations.

### Domaine 7 - Accès à une formation professionnelle

Capacités ou potentialités à développer ou à maintenir	Besoins
Accès à une formation professionnelle adaptée	Être aidé à trouver une formation professionnelle adaptée. Être aidé à valider des compétences techniques acquises.
Accès à un stage adapté	Être aidé à trouver des lieux de stage adaptés.

### Domaine 8 - Accès aux droits sociaux et protection juridique

Capacités ou potentialités à développer ou à maintenir	Besoins
Accès à une protection juridique	Être aidé à accéder à une protection juridique.
Accès aux droits sociaux	Connaître et accéder à ses droits sociaux. Être aidé à accéder à ses droits sociaux.

### Domaine 9 - Protection contre soi-même

Capacités ou potentialités à développer ou à maintenir	Besoins
Rapport aux dangers	Savoir et/ou pouvoir identifier un danger et s'en protéger.
	Savoir et/ou pouvoir évaluer les risques ou conséquences de ses actes.
Gestion de la	Savoir et/ou pouvoir identifier et exprimer la douleur.

douleur	
Addictions	<p>Connaître les risques liés aux conduites addictives. Être informé et orienté vers des consultations ou structures de prise en soins adaptées.</p>
Limitation des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations	<p>Bénéficier d'une surveillance adaptée. Bénéficier d'une aide adaptée à la prévention et à la gestion des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations. Apprendre ou être aidé à prévenir les moments de crise. Bénéficier d'une prise en soins médicale adaptée.</p>
Troubles du comportement alimentaire	<p>Avoir un accès contrôlé à la nourriture ou à l'eau. Être informé et orienté vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée. Être accompagné dans la prise de ce traitement visant à limiter ces conduites d'absorption massive de nourriture.</p>

## Détail des prestations

### Prestations 1 - Aider l'enfant dans le développement de ses capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

- Aide au développement et au maintien du tonus musculaire et des capacités antigravitaires.
- Aide à la compensation de l'insuffisance posturale par l'appareillage et les aides techniques.
- Conseils d'aménagements du domicile et de ses lieux de vie.
- Aide au développement et au maintien des capacités à se stabiliser ou à rester en équilibre.
- Aide à l'accès à des appareillages et à des aides techniques permettant de se stabiliser ou de rester en équilibre.
- Conseils d'aménagements du domicile et des lieux de vie permettant la stabilisation ou l'équilibre.
- Aide au développement et au maintien des capacités à maintenir un équilibre assis.
- Conseils d'aménagements du domicile et des lieux de vie permettant de maintenir un équilibre assis.
- Aide au développement et au maintien des capacités de marche.
- Conseils d'aménagements du domicile et des lieux de vie pour le développement ou le maintien des capacités de marche.
- Aide au développement et au maintien des capacités de coordination des membres supérieurs.
- Aide au développement et au maintien des capacités de motricité fine.
- Accès aux appareillages et aux aides techniques permettant le développement de la motricité fine.
- Aide au développement d'aménagements de compensation de la motricité fine.
- Aide au développement et au maintien des capacités respiratoires.
- Aide à la gestion des intolérances alimentaires.
- Aide à l'accès à l'alimentation adaptée aux troubles de la déglutition.
- Aide à la prise de repas en cas de troubles de la déglutition.
- Surveillance de la prise alimentaire en cas de troubles de la déglutition.
- Aide au développement et au maintien des capacités de mastication.

- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de préparation d'une texture alimentaire compensant des troubles de la mastication.
- Aide au développement et au maintien des capacités de reconnaissance des formes et/ou des couleurs.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'identification et de reconnaissances des goûts et des odeurs.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'orientation du regard.
- Aide au développement et au maintien des capacités de discrimination visuelle.
- Aide au développement et au maintien des capacités fonctionnelles de la vision.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'appréhension du relief et des perspectives.
- Aide au maintien des capacités visuelles.
- Aide au développement de compensations à la malvoyance.
- Aide au maintien des capacités auditives.
- Aide au développement de compensations des troubles de l'audition.

## Prestations 2 - Aider l'enfant dans le développement de ses capacités cognitives et psychoaffectives.

- Aide au développement et au maintien des capacités de latéralisation.
- Aide au développement des capacités de repérage de l'espace.
- Aide au développement des capacités de repérage dans le temps.
- Aide au développement et au maintien des capacités de compréhension de consignes orales simples.
- Aide au développement et au maintien des capacités de compréhension de consignes orales complexes.
- Aide au développement et au maintien des capacités de compréhension de consignes écrites simples.
- Aide au développement et au maintien des capacités de compréhension de consignes écrites complexes.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'imagination.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'abstraction.
- Aide au développement et au maintien des capacités de compréhension de l'implicite, du sens induit.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'accès au symbolique.
- Aide au développement et au maintien des capacités de résolution de problèmes.

- Aide au développement et au maintien de la capacité d'initiative dans la réalisation d'une action.
- Aide au développement et au maintien des capacités de planification de tâches.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'organisation.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'autoévaluation.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'encodage.
- Aide au développement et au maintien des capacités de stockage.
- Aide au développement et au maintien des capacités de récupération de l'information.
- Aide au développement et au maintien des capacités de mémorisation à court terme.
- Aide au développement et au maintien des capacités de mémorisation à long terme.
- Aide au développement et au maintien de la mémoire de travail.
- Aide au développement et au maintien de la mémoire explicite.
- Aide au développement et au maintien de la mémoire implicite/procédurale.
- Aide au développement et au maintien de la mémoire épisodique.
- Aide au développement et au maintien de la mémoire sémantique.
- Aide au développement et au maintien de la mémoire visuelle.
- Aide au développement et au maintien de la mémoire kinesthésique.
- Aide à l'identification, l'expression adaptée et au contrôle des émotions.
- Aide au développement et au maintien des capacités de concentration.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'attention divisée.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'attention soutenue.
- Aide au développement et au maintien des capacités de discrimination des informations auditives.
- Aide au développement et au maintien des capacités de discrimination des informations visuelles.
- Aide au développement et au maintien des capacités de discrimination des informations gustatives.
- Aide au développement et au maintien des capacités de discrimination des informations tactiles.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'expression du besoin d'aide.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'autoévaluation.

- Aide au développement et au maintien des capacités d'autocritique.
- Aide au développement et au maintien des capacités de décentration.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'individualisation.
- Aide au développement et au maintien des capacités de jugement.
- Aide au développement et au maintien des capacités de décision.
- Aide au développement et au maintien des capacités de discernement.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'argumentation de ses décisions.
- Apprentissage de l'identification et de la nomination des différentes parties de son corps.
- Apprentissage du fonctionnement de son corps.
- Aide à l'accès aux pratiques auto-érotiques.

### Prestations 3 - Aider l'enfant dans les acquisitions du socle commun de connaissances

- Apprentissage des compétences nécessaires à la lecture, à l'écriture et la communication orale et à l'élaboration de la pensée.
- Apprentissage des signes, des codes et systèmes de représentation de la langue française et leur utilisation.
- Apprentissage de la compréhension d'un oral ou écrit.
- Apprentissage de la compréhension des consignes simples.
- Apprentissage du dénombrement et de la compréhension du système décimal.
- Apprentissage du calcul.
- Apprentissage de la mesure.
- Apprentissage de l'appréhension des figures géométriques.
- Apprentissage au développement de l'esprit critique.
- Apprentissage de la conception et de la réalisation d'un objet (technologie).
- Apprentissage du questionnement sur le monde, de la formulation de questions et de l'émission de suppositions.
- Apprentissage de l'expérimentation en science et en technologie.
- Apprentissage des grands repères terrestres (géographie).
- Apprentissage de quelques éléments historiques dans un temps long.
- Apprentissage de la chronologie.

- Apprentissage contribuant à la compréhension des différentes représentations du monde à travers la littérature de jeunesse.
- Apprentissage contribuant à la compréhension des différents modes de vie à travers les langues étrangères.
- Apprentissage de l'utilisation des aides techniques nécessaires aux apprentissages scolaires.
- Aide à l'utilisation des aides techniques nécessaires aux apprentissages scolaires.
- Apprentissage de l'utilisation des accessoires scolaires.
- Aide aux devoirs.

#### Prestations 4 - Aider l'enfant dans le développement et le maintien de son autonomie dans les actes usuels de la vie

- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'alimentation et d'hydratation.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'hygiène corporelle.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie de propreté.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie de l'élimination (y compris par sondage).
- Aide au développement et au maintien d'autonomie de gestion des protections (en cas d'incontinence).
- Aide au développement et au maintien d'autonomie d'utilisation de protections périodiques.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie de vêture.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie d'évolution dans l'environnement.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie d'utilisation et d'entretien des appareillages.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie de mouvement.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie de repos.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie d'identification et de signalement de symptômes.
- Aide à l'accès à des consultations médicales.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de prise médicamenteuse.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie de gestion de l'argent.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie de consommation.

- Aide au développement et au maintien d'autonomie de déplacement et de transport.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie « domestique ».
- Aide au développement et au maintien d'autonomie de loisir.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie de démarches administratives et/ou citoyennes.
- Aide au développement et au maintien d'autonomie d'utilisation des nouvelles technologies.
- Aide à l'accès à un lieu de vie adapté.

### Prestations 5 - Aider l'enfant dans le développement et le maintien de ses capacités de communication et de sociabilité

- Aide au développement et au maintien des capacités d'expression verbale.
- Aide à l'accès à des moyens de communication adaptés.
- Aide au développement et au maintien des capacités exécutives (mobilisation de son vocabulaire).
- Aide au développement et au maintien des capacités lexicales.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans une dynamique de groupe.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans une relation.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'identification des émotions d'autrui.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'entretien d'une relation.
- Aide au développement et au maintien des capacités de distanciation.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans des relations amicales.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans des relations amoureuses.
- Aide au développement des capacités à avoir des relations sexuelles.

### Prestations 6 - Aider l'enfant dans le développement de sa socialisation

- Aide au développement et au maintien des capacités d'inhibition des comportements inadaptés.
- Aide à l'identification et à l'intégration des normes comportementales suivant les situations.

## Prestations 7 - Aider l'enfant à accéder à une formation professionnelle

- Aide à l'accès à la formation professionnelle adaptée.
- Aide à l'accès à la RAE.
- Aide à l'accès à des lieux de stage adaptés.

## Prestations 8 - Aider le jeune à accéder aux droits sociaux et à une protection juridique

- Aide à l'accès à une protection juridique.
- Aide à l'accès aux droits sociaux.

## Prestations 9 - Aider l'enfant à se protéger contre lui-même ou protéger l'enfant contre lui-même

- Aide au développement et au maintien des capacités d'identification du danger et de protection.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'évaluation des risques ou des conséquences de ses actes.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'identification et d'expression de la douleur.
- Aide à l'identification des risques liés aux conduites addictives.
- Aide à l'accès à des consultations ou des structures de prise en soins spécialisées en addictions.
- Aide à la limitation des conduites autoagressives, autodégradaions et automutilations.
- Aide à l'accès à des consultations ou des structures de prise en soins spécialisées en conduites autoagressives, autodégradaions et automutilations.
- Aide à la limitation des troubles alimentaires.
- Aide à l'accès à des consultations ou des structures de prise en soins spécialisées en troubles alimentaires.

# Principes opératoires correspondant aux groupes de prestations

## Prestations 1 - Aider l'enfant dans le développement de ses capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

Adaptation des supports.  
Ajustement du positionnement dans les activités de la vie quotidienne.  
Aménagement des locaux et des espaces.  
Aménagements adaptés à la motricité fine.  
Aménagements adaptés.  
Aménagements des locaux.  
Articulation des menus de l'établissement avec ceux de la famille de l'enfant.  
Bilan de pré-langage.  
Conseils d'hygiène de vie.  
Conseils en aménagement de lieux de vie.  
Conseils sur la façon de prendre son repas.  
Conseils sur les façons de se positionner.  
Évaluation motrice fonctionnelle globale.  
Exercices d'adaptation à un environnement en mouvement.  
Exercices d'identification et de discriminations des formes et des couleurs.  
Exercices d'intégration sensorielle.  
Exercices de basse vision.  
Exercices de dénomination des formes et des couleurs.  
Exercices de discrimination sonore : des bruits, des sons, des sons du langage (phonèmes).  
Exercices de discrimination visuelle.  
Exercices de la sphère bucco-faciale.  
Exercices de la vision fonctionnelle.  
Exercices de mastication et de déglutition.  
Exercices de motricité oculaire.  
Exercices de reconnaissance et de nomination des goûts et des odeurs.  
Exercices de vision fonctionnelle.  
Exercices fonctionnels.  
Exercices moteurs et praxiques.  
Exercices musculaires.  
Exercices neuromoteurs.  
Exercices posturaux.  
Exercices praxiques de la sphère bucco-faciale.  
Exercices respiratoires.

Exercices visuels.  
Gymnastique respiratoire.  
Informations et explications des façons de préparer une texture alimentaire compensant des troubles de la mastication.  
Informations et explications sur la façon d'utiliser les inhalateurs.  
Informations et explications sur les façons d'utiliser les aides techniques en autonomie.  
Informations et explications sur les façons de mettre en œuvre une alimentation adaptée aux troubles de la déglutition.  
Informations et explications sur les risques dus aux intolérances alimentaires et les régimes.  
Installation adaptée à table.  
Intégration des préconisations de la diététicienne de l'enfant.  
Intervention médicale en cas de fausse route.  
Mise en œuvre d'appareillages.  
Mise en œuvre de modes de communication adaptée.  
Mise en place d'appareillages adaptés à la ventilation assistée.  
Mise en place d'une alimentation adaptée.  
Mise en place de menus de régime.  
Mise en place de protocoles de textures et de modalités d'alimentation.  
Mise en place de protocoles en cas de crise allergique.  
Mise en place de protocoles en cas de crise d'asthme.  
Mise en situation dans la vie quotidienne.  
Mises en situation dans toutes les activités de la vie quotidienne.  
Mises en situation.  
Observation de la mastication.  
Organisation d'activités motrices.  
Organisation de l'accès aux appareillages et aux aides techniques.  
Organisation de l'accès aux appareillages.  
Organisation de la réorientation, le cas échéant.  
Organisation du suivi médical.  
Réalisation d'un premier dépistage de l'audition (fréquence et intensité).  
Réalisation de bilans bucco-faciaux.  
Réalisation de bilans d'écriture et de dessin.  
Réalisation de bilans de déglutition (évaluation des praxies bucco-faciales, observation fonctionnelle, observation de la mastication, comportement alimentaire face à la déglutition, évaluation de la sensibilité intra et extra buccale).  
Réalisation de bilans de la tonicité (d'action, de posture, de fond).  
Réalisation de bilans de langage écrit.  
Réalisation de bilans de langage oral.  
Réalisation de bilans de préhension.  
Réalisation de bilans de pré-langage.  
Réalisation de bilans de psychomotricité (en préciser la nature).  
Réalisation de bilans de reconnaissance des objets usuels.  
Réalisation de bilans des coordinations.  
Réalisation de bilans musculaires et fonctionnels.

Réalisation de bilans neuromoteurs.  
Réalisation de bilans neuropsychologiques visuels.  
Réalisation de bilans neuropsychologiques.  
Réalisation de bilans orthophoniques respiration/phonation  
Réalisation de bilans orthoptiques.  
Réalisation de bilans psychomoteurs  
Réalisation de bilans sensoriels.  
Réalisation de mesures d'indépendance fonctionnelle.  
Réalisation de techniques d'expectoration.  
Réassurance.  
Recherche de compensation et d'adaptations visuelles.  
Recherche de compensation.  
Stimulation.  
Stimulations bucco-faciales.  
Stimulations électriques.  
Suivi des appareillages.  
Surveillance des repas.  
Surveillance.  
Utilisation d'aides techniques.  
Valorisation.

## Prestations 2 - Aider l'enfant dans le développement de ses capacités cognitives et psychoaffectives

Adaptation des moyens de communication.  
Bilan de la pragmatique du langage.  
Bilan orthophonique logico-mathématiques.  
Bilans de la pragmatique du langage.  
Bilans de langage oral et écrit.  
Bilans de pré-langage.  
Bilans des fonctions exécutives  
Bilans du langage écrit.  
Bilans logico-mathématiques.  
Bilans sensitifs.  
Développer la culture générale et ciblée selon la situation, pour étayer son argumentation.  
Développer la culture générale et ciblée selon la situation, pour étayer son jugement.  
Écoute.  
Encouragement à l'expression de ses difficultés.  
Exercices d'entraînement et de remédiation  
Exercices d'utilisation et de dénomination de prépositions spatiales et du langage temporel.  
Exercices de communication verbale et non verbale.  
Exercices de compréhension écrite.  
Exercices de compréhension en lecture et à l'oral.

Exercices de langage oral.  
Exercices de narration orale et écrite.  
Exercices de rythme, de séquençage.  
Exercices en lien avec l'axe corporel et la latéralisation.  
Exercices hypothético-déductifs.  
Exercices liés à l'espace en 2D.  
Exercices liés à l'espace en 3 D.  
Exercices liés au repérage corporel.

Explications et démonstrations sur la façon d'utiliser les supports permettant de se repérer dans le temps.  
Exploration des besoins.  
Exploration du vécu, des ressentis.  
Information sur les ressources permettant d'accéder à la contraception.  
Informations et explications de la situation.

Informations et explications sur les façons d'apprécier les avantages et les inconvénients de plusieurs options.  
Informations et explications sur les façons d'argumenter.

Informations et explications sur les façons d'identifier le ou les moments opportuns pour exprimer ses difficultés.  
Informations et explications sur les façons de catégoriser et de classer.  
Informations et explications sur les façons de faire preuve de discernement.  
Informations et explications sur les façons de formuler une demande.  
Informations et explications sur les façons de juger les situations.  
Informations et explications sur les façons de se positionner et d'avoir un jugement éclairé.  
Informations et explications sur les façons de se positionner.  
Informations et explications sur les risques liés à la sexualité.  
Informations sur la façon de s'inscrire dans une relation amoureuse.  
Informations sur le développement pubertaire.

Jeux autour des inférences.  
Mise en œuvre de prescriptions médicamenteuses.  
Mise en place de compensation (rituels, comptines).  
Mises en situation.  
Mises en situation dans les activités de la vie quotidienne.  
Mises en situation et expérimentations.  
Mises en situation et expérimentations. Stimulation.  
Organisation du repli ou de l'isolement.  
Orientation vers des soins spécialisés.  
Présentation de supports permettant de se repérer dans le temps.

Présentations et explications sur la façon de décoder les manifestations de son corps et sur la façon de les gérer.  
Présentations et explications sur le fonctionnement de son corps.  
Proposition de personnes-ressources.  
Proposition de stratégies d'adaptation aux situations génératrices d'émotions.

Réalisation d'exercices d'accès au code du langage et de la communication.  
Réalisation d'exercices de développement du jeu symbolique.  
Réalisation de bilans de langage écrit.  
Réalisation de bilans de langage oral et écrit.  
Réalisation de bilans de langage oral.  
Réalisation de bilans de personnalité.  
Réalisation de bilans de psychomotricité de latéralité.  
Réalisation de bilans de repérage spatial.  
Réalisation de bilans des repérages spatiaux de base.  
Réalisation de bilans neuropsychologiques.  
Réalisation de décomposition par étapes de tâches complexes (pour le jeune).  
Réalisation de jeux créatifs mettant en lien des scènes du quotidien.  
Réalisation de jeux créatifs.  
Réassurance.  
Rééducation sensitive.  
Reformulation des consignes avec un vocabulaire accessible.  
Reformulation.  
Répétition.  
Stimulation.  
Surveillance.  
Techniques de compensation.  
Valorisation.  
Vérification de l'utilisation des supports permettant de se repérer dans le temps.

### Prestations 3 - Aider l'enfant dans les acquisitions du socle commun de connaissances

Adaptation de l'écran à l'utilisateur.  
Adaptation des outils et des situations d'apprentissage.  
Adaptation des outils scolaires par des aides techniques.  
Adaptation des outils scolaires.  
Adaptation des supports en fonction des difficultés motrices et cognitives.  
Adaptation du poste de travail et/ou scolaire.  
Adaptation technique, recherche des logiciels et périphériques adaptés.  
Adaptations des supports.  
Aides logicielles.  
Apprentissage de la frappe et de l'outil informatique.  
Bilans et évaluations d'ergothérapie ?  
Écoute.  
Entraînement de la mémoire.  
Entraînement individuel.  
Exercices d'écriture.

Exercices d'entraînement  
Exercices de lecture.  
Exercices de manipulation.  
Exercices permettant le développement des compétences de motricité fine, de repérage spatial, de perceptifs visuels  
Exercices.  
Explications sur la façon de construire une représentation de l'écrit, d'établir des liens entre ce qui se dit (et qui peut s'écrire) et ce qui est écrit (et peut se lire/dire).  
Explications sur les appariements.  
Guidances.  
Manipulation d'objets.  
Mettre en place des temps d'aide aux devoirs.  
Nomination des chiffres.  
Présentations et explications sur la façon d'encoder.  
Présentations et explications sur la façon d'énumérer.  
Présentations et explications sur la façon d'établir des correspondances terme à terme.  
Présentations et explications sur la façon d'établir une collection.  
Présentations et explications sur la façon de compter par compléments (de... à).  
Présentations et explications sur la façon de développer la conscience phonologique.  
Présentations et explications sur la façon de développer les prises d'indices visuels (logographie).  
Présentations et explications sur la façon de distinguer des collections qui ont une petite quantité, reconnue globalement, des collections qui nécessitent de compter les objets un par un.  
Présentations et explications sur la façon de mettre en place des stratégies orthographiques.  
Présentations et explications sur la façon de pointer, de nommer, et de dénombrer.  
Présentations et explications sur la façon de se représenter les lettres.  
Présentations et explications sur la façon de surcompter.  
Présentations et explications sur la façon de tracer.  
Présentations et explications sur la façon du code (alphabétique).  
Présentations et explications sur les façons d'identifier des éléments semblables et différents.  
Réalisation de stratégies de compensation.  
Réassurance.  
Répétition.  
Stimulation.  
Utilisation de supports.  
Valorisation.

#### **Prestations 4 - Aider l'enfant dans le développement et le maintien de son autonomie dans les actes usuels de la vie**

Adaptation des supports.  
Aide à l'accès au Code de la route.

Aide à l'accès au dispositif Handisport.  
Aide à l'accès au réseau lié à la citoyenneté.  
Aide à l'accès aux services administratifs.  
Aménagement de l'emploi du temps.  
Aménagements d'aide techniques.  
Comprendre une ordonnance.  
Conseils dans le choix des vêtements en fonction de la météorologie et des activités.  
Conseils en aménagements ergonomiques du domicile.  
Conseils sur la façon de se repérer dans les commerces.  
Démonstration des gestes à accomplir pour s'habiller et se déshabiller.  
Démonstrations de la façon de se repérer dans les commerces.  
Démonstrations des différentes modalités de fermeture des vêtements.  
Démonstrations sur la façon d'évaluer ses dépenses.  
Démonstrations sur la façon d'utiliser les médicaments.  
Démonstrations sur la façon d'utiliser les modes de paiement.  
Démonstrations sur la façon de se rendre dans les commerces.  
Démonstrations.  
Écoute.  
Entraînement  
Évaluation  
Évaluation des capacités à gérer seul ses dépenses  
Explication sur les moyens de reconnaître un symptôme et à le décrire.  
Explications sur la façon d'anticiper ses dépenses.  
Explications sur la façon de compter l'argent.  
Explications sur le sens des vêtements.  
Guidance.  
Guidance. Vigilance.  
Guidances.  
Informations et explications autour des loisirs adaptés et de leurs accès  
Informations et explications des stratégies gestuelles.  
Informations et explications sur l'intérêt de la réalisation des démarches administratives liées à la situation de handicap.  
Informations et explications sur l'intérêt de la réalisation des démarches liées à la vie citoyenne.  
Informations et explications sur l'utilisation des nouvelles technologies et des risques relatifs à cette utilisation.  
Informations et explications sur l'utilisation et les dangers des appareils électroménagers.  
Informations et explications sur l'utilisation et les dangers des ustensiles.  
Informations et explications sur l'utilité d'entretenir son espace de vie et de respecter des règles d'hygiène.  
Informations et explications sur la nécessité d'assurer son hygiène.  
Informations et explications sur la nécessité d'utiliser un matériel de sondage.  
Informations et explications sur la nécessité de gérer sa fatigue et ses temps de repos.  
Informations et explications sur les façons d'assurer sa propreté.  
Informations et explications sur les façons d'assurer son hygiène corporelle.  
Informations et explications sur les façons d'utiliser le matériel de sondage.

Informations et explications sur les façons de réaliser les prélèvements pour les analyses d'urine.

Informations et explications sur les modalités d'accès au matériel de sondage.

Informations et explications sur les réseaux associatifs et sociaux de proximité.

Informations et explications sur les réseaux de soin.

Informations et mises en situation.

Interventions manuelles ou médicamenteuses.

Mise en place d'aide humaine, technique et/ou matérielle.

Mise en relation avec l'auto-école. Réassurance.

Mise en situation dans un cadre sécurisé.

Mises en situation au quotidien.

Mises en situation dans un cadre sécurisé.

Mises en situation de la vie quotidienne.

Mises en situation et évaluation des capacités à réaliser seul les achats

Mises en situation.

Organisation de menus adaptés.

Organisation de rituels.

Organisation des aménagements permettant le sondage.

Présentations des différentes modalités de fermeture des vêtements.

Présentations et explications de l'utilisation ou l'ordre des vêtements.

Présentations et explications de la façon d'établir une liste de courses.

Présentations et explications de la façon de se vêtir en fonction de la météorologie et des activités.

Présentations et explications des différentes parties du corps.

Présentations et explications des différents modes de paiement et la façon des utiliser.

Présentations et explications des gestes à réaliser pour s'habiller et se déshabiller.

Présentations et explications sur la façon d'évaluer ses besoins d'achats.

Présentations et explications sur la façon d'évaluer ses dépenses.

Présentations et explications sur la façon d'identifier ses avoirs.

Présentations et explications sur la façon d'utiliser les médicaments.

Présentations et explications sur la façon de respecter les doses prescrites.

Présentations et explications sur la façon de se repérer dans le temps.

Présentations et explications sur la valeur des biens et des prestations.

Présentations et explications sur les lieux où se trouvent les commerces et la façon de s'y rendre.

Proposition de temps et de lieux de repos.

Réalisation d'actes d'hygiène.

Réalisation d'entraînement à la conduite.

Réalisation d'entraînements sportifs réguliers pour accéder aux différents championnats

Réalisation de mesures d'indépendance fonctionnelle.

Réassurance.

Recherche et essai de compensations techniques et/ou organisationnelles.

Répétitions des consignes et des mises en situation.

Soutien aux démarches d'accès.

Stimulation, encouragement.

Stimulations  
Stimulations physiques.  
Surveillance.  
Valorisation.  
Vérification de l'adaptation des vêtements à la météorologie et aux activités.  
Vérification de la façon dont l'enfant utilise les différentes modalités de fermeture des vêtements.  
Vérification que l'enfant ou le jeune arrive à évaluer ses besoins d'achats.

### Prestations 5 - Aider l'enfant dans le développement et le maintien de ses capacités de communication et de sociabilité

Aide à l'accès aux réseaux d'accompagnement à la vie sexuelle  
Aide à l'accès aux réseaux d'échanges amicaux et sociaux  
Aide à l'accès de moyens de communication orale.  
Aide à se distancier  
Conseils sur la façon d'entretenir une relation constructive.  
Conseils sur la façon d'établir une distance physique acceptable pour l'autre dans une interaction.  
Conseils sur la façon de participer et de suivre une conversation.  
Conseils sur la façon de répondre à une question.  
Conseils sur la façon de s'inscrire dans une dynamique de groupe  
Écoute  
Explications sur la façon d'adapter son comportement en groupe.  
Guidance.  
Informations et explications sur la façon de communiquer de manière adaptée avec autrui.  
Informations et explications sur la façon de parler de manière compréhensible.  
Informations et explications sur la façon de reconnaître les émotions d'autrui.  
Informations et explications sur la façon de rentrer en contact avec autrui.  
Informations et explications sur la façon de s'exprimer.  
Informations et explications sur les façons d'entretenir une relation.  
Informations et explications sur les façons de développer et d'entretenir une relation amicale.  
Informations et explications sur les façons de développer et d'entretenir une relation amoureuse.  
Informations et explications sur les façons de développer et d'entretenir une relation sexuelle.  
Informations et explications sur les façons de se distancier d'autrui.  
Mises en situation.  
Réassurance.

Reformulation.

Sollicitation de l'expression du jeune sur ce qui peut être dérangent dans une relation.

Stimulation.

Valorisation.

## Prestations 6 - Aider l'enfant dans le développement de sa socialisation

Écoute.

Informations et explications sur le cadre légal lié à la sexualité.

Informations et explications sur les comportements socialement admis suivant les situations ou les contextes sociaux.

Informations et explications sur les conséquences et les risques d'avoir un comportement inadapté.

Informations et explications sur les droits et les devoirs.

Mises en situation.

Réassurance.

Valorisation.

Vérification de la connaissance et de la compréhension des droits et les devoirs.

## Prestations 7 - Aider l'enfant à accéder à une formation professionnelle

Accompagnement physique sur le lieu de stage.

Accompagnements physiques.

Évaluation du stage.

Exercices.

Informations et explications sur les modalités et dispositifs de reconnaissance des compétences.

Organisation de l'accès aux modalités et dispositifs de reconnaissance des compétences.

Organisation de visites de stage.

Préparation du stage avec l'utilisateur.

Réassurance.

Recherche de lieux de stage.

Soutien à la préparation des modalités de reconnaissance des compétences.

Stimulations.

Valorisation.

## Prestations 8 - Aider le jeune à accéder aux droits sociaux et à une protection juridique

Accompagnements physiques.

Écoute

Informations et explications sur les démarches permettant d'accéder aux droits.

Informations et explications sur les démarches permettant d'accéder aux protections juridiques.

Informations et explications sur les droits.

Informations et explications sur les protections juridiques.

Mises en situation.

Orientation vers les organismes idoines.

Réassurance.

Stimulation.

Valorisation.

## Prestations 9 - Aider l'enfant à se protéger contre lui-même ou protéger l'enfant contre lui-même

Apprentissage de l'identification et de la localisation des différentes parties du corps.

Conseils sur les professionnels de santé et/ou psychologue vers lequel l'enfant peut être orienté.

Évaluation de la douleur avec l'enfant.

Exploration du rapport de l'enfant au(x) danger(s).

Informations et explications des démarches à réaliser pour accéder aux professionnels spécialisés.

Informations et explications sur l'évaluation des risques de ses actes

Informations et explications sur les dangers et leurs conséquences.

Jeux de rôle.

Mises en situation

Orientation vers des professionnels spécialisés (hors établissement).

Réassurance.

Recherche des causes de la douleur avec l'enfant.

Reformulation.

Surveillance.

Valorisation

Verbalisation.

## ATTESTATION

Je soussigné, Christian ESPIL Président, en qualité de représentant légal de l'association LesPEP64, et mon Conseil d'Administration ont approuvé le projet d'établissement 2019-2024 de l'IEMFP « Hameau Bellevue » SALIES, dans sa séance du 4 septembre 2019.

**Par un vote :**

**Pour : approbation majorité**

**Contre : 0**

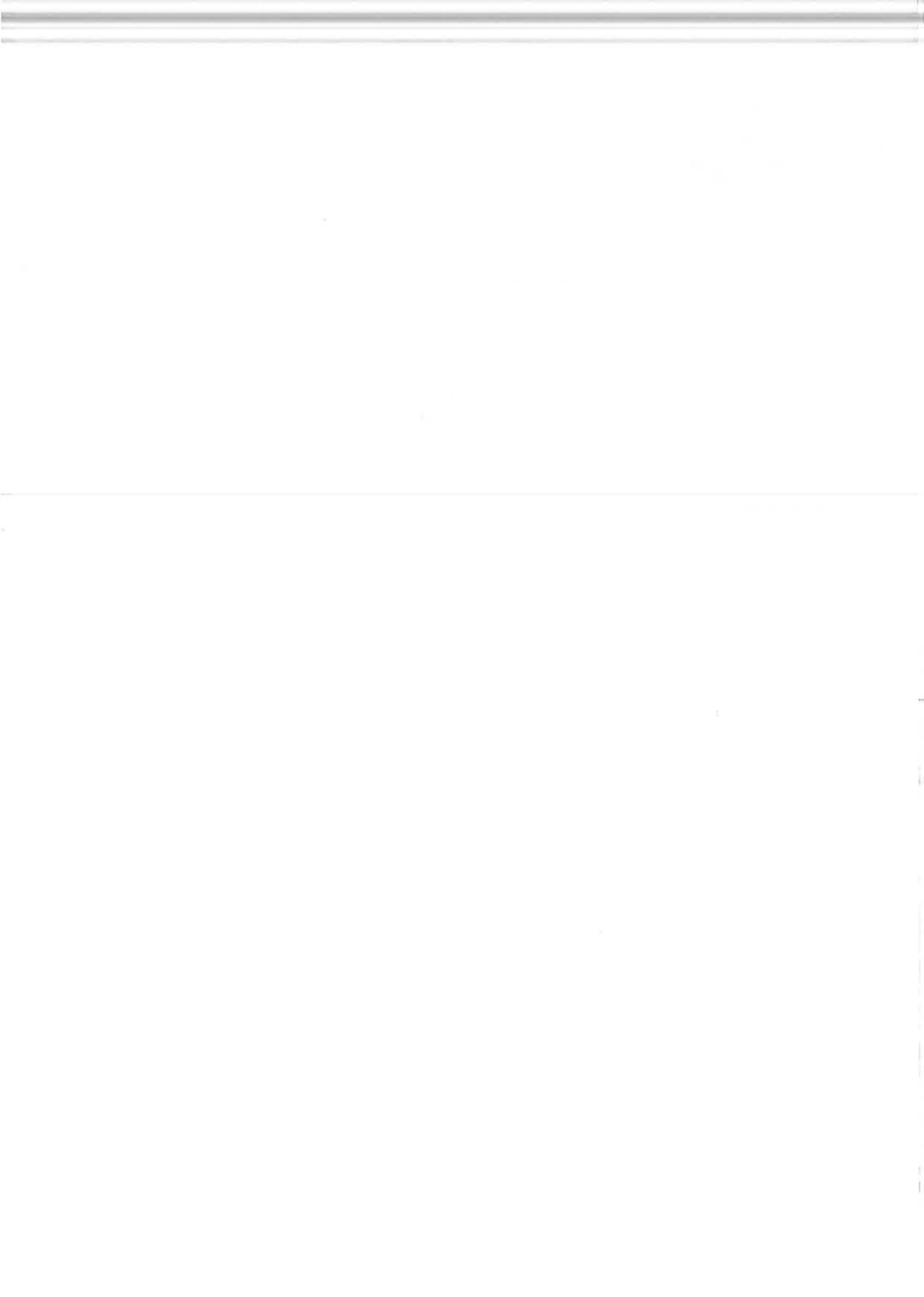
**Abstention : 1**

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Billère,  
Le 4 septembre 2019

Christian ESPIL  
Président







IEMFP "Le Hameau Bellevue"

Route de la gare - 64270 Salies-de-Béarn

Tél. : 05 59 38 05 97 — Email : [hameau.bellevue@pep64.org](mailto:hameau.bellevue@pep64.org)

